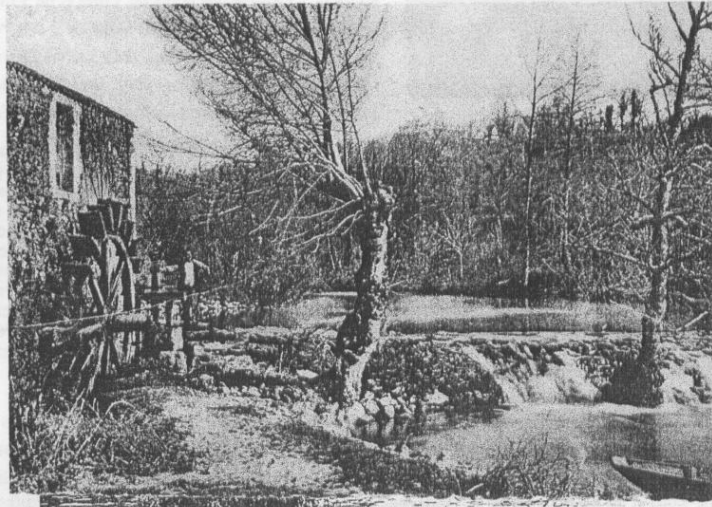


## Les Deux -Eaux ( moulin )

### Les Deux Eaux

*“ Un chemin étroit où deux charrettes peuvent à peine se croiser, et qui serpente entre deux haies d'aubépines et de houx, de vertes prairies bordées d'aulnes et de peupliers, un vieux chêne jeté au milieu de la rivière, balançant au-dessus des eaux ses branches multiples, des fleurs et des ruisselets partout jalonnent la ligne à suivre pour arriver aux “ Deux Eaux “.*

Ce moulin, qui fut parmi les plus beaux et surtout parmi les plus importants installés sur nos cours d'eaux, qui fut aussi l'un des derniers en activité à Mervent, a été chanté, lui aussi, par les poètes qui fréquentèrent notre beau village.



Les descriptions qui en ont été faites, sont assez fidèles à ce que fut ce hameau du moulin des **Deux-Eaux**. En tous cas, le lyrisme de nos deux littérateurs [ *le pêcheur à la ligne* et *Mr Louis Brochet* ] n'est pas exagéré !

Le cadre remarquable, superbe, ainsi que la maison imposante du Maître meunier, touchant au moulin avec sa grosse roue à aubes, si bien décrite par Louis Brochet, et que, hélas, de nos jours, peu de Merventais ont connu, ne pouvaient que ravir les promeneurs de cette époque, déjà lointaine !

*Halte au Deux Eaux.*

*Faisons donc sur ces bords une dernière halte ! On peut, tout en pêchant sur l'herbe printanière, Admirer ce vallon si tranquille et si frais. Et ces eaux serpentant à travers les forêts.*

*Que l'on est bien ici pour voir lever l'aurore !* ( Impressions d'un pêcheur à la ligne sur les bords de la Mère ).

Et encore :

*Le village est là, en effet au confluent de la Mère et de la Vendée, aux rives tour à tour riantes, désertes ou sauvages. Coteaux arides, pierreux, agrestes, prairies émaillées de fleurs, épais taillis, rideau de pins, forment un cadre charmant aux maisons bâties dans le ravin. Des murs en surplomb, plusieurs fois séculaires, des maisons aux toits rougeâtres ou bruns adossées à des rochers, un moulin à aubes bordé d'ormeaux, de frênes et de peupliers, de blancs tourbillons qui s'échappent de son écluse bouillonnante, des passerelles formées de lames de schiste, des parapets à l'avenant, des cerisiers, des ruches d'abeilles, des chèvres, paissant des mousses vertes et du lichen sur des rochers abrupts, les deux rivières confondues fuyant entre les vergnes, des saules, des arbustes penchés sur leurs bords forment un tableau harmonieux et pittoresque, à la vue duquel vous ne vous arrachez qu'avec peine.*

Un nombre important de cartes postales nous évoque ce moulin dont celle, ci-dessus, qui signale : *“ Moulin des Deux-Eaux “* puis *“ Confluent de deux rivières : la “ Mère “ et le “ Vent “ dont la jonction a donné son nom au joli village qui couronne la colline “.*

La légende de cette carte postale est inexacte. Le moulin se trouve non pas au confluent de la *Mère* et



Pour preuve, de cette occupation primitive, les fouilles archéologiques faites par Emile Bernard, archéologue départemental [ Rapport de sondage 30 mai 1996 Site n° 85. 143. 001. AH - ci-contre à gauche ], lors de la réfection d'une partie du **Logis de la Chalandry**, situé n° 19 rue Chalandrie, et qui ont révélé qu'à cet endroit se trouvait l'un des plus importants sites gaulois de la Vendée.

Plus récemment, en octobre 2002, d'autres sondages ayant été effectués en prévision de la création d'un lotissement, sur des parcelles localisées entre le cimetière et le **Chêne-Tord**, ceux-ci, ont confirmé l'extension de ce village gaulois ou *oppidum* [ ci-dessous, l'oppidum est situé à gauche du bourg et, entre le chemin du Chêne-Tord et les coteaux boisés qui descendent, au nord, jusqu'à la rivière **Mère**, sur les dites parcelles agraires dont la n° 33, plan 1844 - voir page suivante ] ; la qualité de ces vestiges demandait, avant travaux, des fouilles plus approfondies à la charge de la commune qui faute de moyen n'a pu les faire effectuer ce qui donna lieu à l'arrêt de la réalisation du projet " *Lotissement des Moulins* " .

Un de nos élus a minimisé l'affaire en prétendant " *qu'en cet emplacement ne se trouvait seulement qu'un moulin* ( ou des moulins ) *qui aurait brûlé pendant la Révolution et dont les décombres gisent sous*



Photographie I.G.N. F.79 145 n° 620

*quelques centimètres de terre* " ( beaucoup d'autres moulins ont brûlés notamment dans le haut de la Vendée, comme d'ailleurs on le sait ).

Or notre commune qui était **républicaine**, n'a subi aucun dommage de ce genre.

Il ne faut pas être très érudit, tout d'abord, pour savoir qu'il n'y a eu qu'un **moulin à vent** en cet endroit élevé ; il s'agit simplement de consulter le plan cadastral de 1810 et celui de 1844 ( voir page 680 et 681 ), entreposés à la Mairie, et surtout de compiler les bulletins " *le Merventais* " où il est plusieurs fois mentionné.

Si un jour, ce lotissement se construit, il devrait s'appeler tout simplement " *Lotissement du moulin* " . Mais étant donné qu'en 1810, il porte le nom de *Moulin du Chêne-Tord* et qu'en 1844, celui

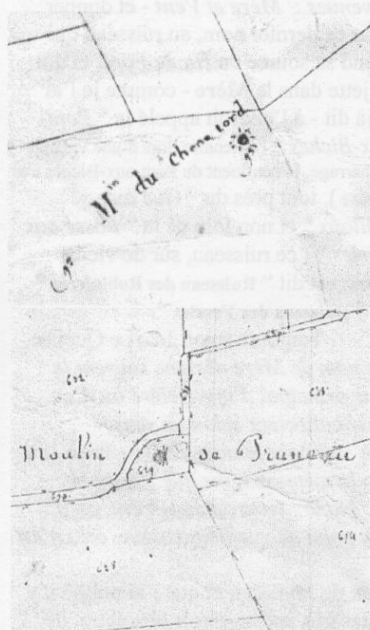
du **Vent** mais à celui de la **Vendée** et de son affluent la **Mère**. Le **Vent** ou *ruisseau des Verrieres* ( ci-contre ), lui, est un affluent de la **Mère** qu'il rejoint en amont de **Pruneau** au confluent appelé " *Pont aux Biches* ". Il est facile et simple, en effet ( comme nous le montre cette carte postale de la page précédente ), de rassembler le nom de ces deux rivières, la **Mère** et le **Vent** pour parler des **Deux Eaux**, pourtant c'est bien la **Vendée** et la **Mère** qui se rencontrent là !

Quand à notre village, nous savons maintenant avec certitude [ et d'après les travaux de trois éminents étymologistes : J.L. Le Quellec, J.M. Cassagne et M. Korsak ] que son étymologie ne vient pas du nom de ces deux cours d'eaux.

Une fois pour toutes rétablissons la vérité afin qu'elle soit sans conteste.

**Mervent** ou **Mervant**, je cite Jean-Marie Cassagne & Mariola Korsak ( Origine des noms de Villes et de Villages de Vendée Octobre 2002 Editions Bordessoules ) : " *le nom de l'endroit est d'origine celtique, puisqu'on y retrouve les deux noms gaulois maro (= grand) et vidua (= forêt). Mervant est donc une " grande forêt " défrichée pour laisser la place à des champs et à un village de cultivateurs.* "

L'extrémité occidentale de l'agglomération est bordée par un talus arboré qui délimite ainsi un plateau trapézoïdal d'une dizaine d'hectares. Cette structure, perceptible sur les plans cadastraux successifs (planche 2) ainsi que sur les photographies verticales (photo 1) et cartes de l'Institut géographique national a été signalée en 1987 à la suite d'une visite de contrôle que nous avons effectuée sur place en compagnie de Madame M. VINCENT, mémoire dynamique de la Forêt de Mervent (opération de Prospection-Inventaire). C'est peut-être cette particularité qui, au siècle dernier, fit considérer Mervent comme l'oppidum de la forêt (FILLON B. et ROCHEBRUNE O. de, 1864 ; *Poitou et Vendée*, art. Les Lucs des Pictons, p. 2).



en réalité un *maro ventum* - ou " **grand vent** " gaulois, sans justifier non plus leur théorie. Plus tard, on a également dit qu'il s'agissait d'une histoire de cours d'eau et que Mervent était le village où passe la *Mère* grossi du *Vent* qu'elle a reçu à Mervent. Rétablissons maintenant la vérité : le nom du lieu est bien d'origine gauloise mais il s'agit en fait d'une *maro vidu-entum* ou " **grande forêt** " ( avec suffixe - entum ) ; cette forêt fut ensuite partiellement défrichée pour laisser la place à des champs et à des cabanes de cultivateurs . . . "

Malgré la romanisation, Mervent à garder son nom d'origine celte, et hormis le bourg, c'est probablement les **Loges**, les terres allant jusqu'aux [ voir page précédente et ci-dessous ] **Ceps de la Jolrière**, et celles allant jusqu'à **Pruneau**, qui furent parmi les premières parcelles défrichées [ comme nous le verrons ultérieurement pour le bulletin des Loges ], en cette période gauloise.

**Mervent** va s'agrandir et son nom va évoluer au fil du temps comme nous le montre, à son tour, J.L. Le Quellec

( Dictionnaire des Noms de lieux de la Vendée 1998 Gestes Editions ) : " Formes anciennes : *In pago Matrevetum* au Xe siècle, *Vicaria Marevennus* et *in Castro Metroventi* au XIe, de *Marviento* et *Mayreventum* au XIIe, *Marevens*, *Mervens*, *Mater Ventum*, *Matreventis*, *Mare Ventum*, *Mairventum*, *Mareventum*, *Mairevent*, *Merventum*, *Mervant*, *Melvant* au XIIIe, de *Mayre Vento* et de *Marevento* au XIVe, *Mayrevent* et *Merevent* au XVe,



#### LOTISSEMENT DES MOULINS

Depuis deux ans, ce projet de lotissement avançait normalement et était sur le point d'être totalement bouclé puisque les appels d'offre étaient prévus en novembre pour les travaux de voirie et de réseaux avec un début de travaux en janvier ou février.

Cette parcelle de 2 hectares 40 était divisée en dix-neuf lots dont un prévu pour recevoir quatre logements locatifs. Ce projet important semblait d'un grand intérêt puisque cinq lots étaient déjà réservés.

Or, une loi récente dont le décret d'application date de janvier 2002, oblige toute collectivité locale à faire une demande de fouilles dans tout terrain devant recevoir des constructions.

Des fouilles archéologiques ont donc été réalisées suite auxquelles, Monsieur le Préfet de la région des Pays de Loire demande que le projet soit gelé pendant trois mois jusqu'à l'obtention d'un document écrit faisant état des découvertes et de leur importance.

Selon les résultats, nous vous informerons des éventuelles contraintes qui en découlent.

*Merevant* au XVIIIe . . . - l'association du nom de notre commune avec celui du nom des deux cours d'eaux qui la baignent remontent au moins au XIIIe siècle ; et à la suite d'une remotivation [ terme d'étymologie, qui est le fait de redonner du sens à un mot dont le sens originel s'est perdu ] les formes du type *Mater Ventum* ou *Mare Ventum* sont

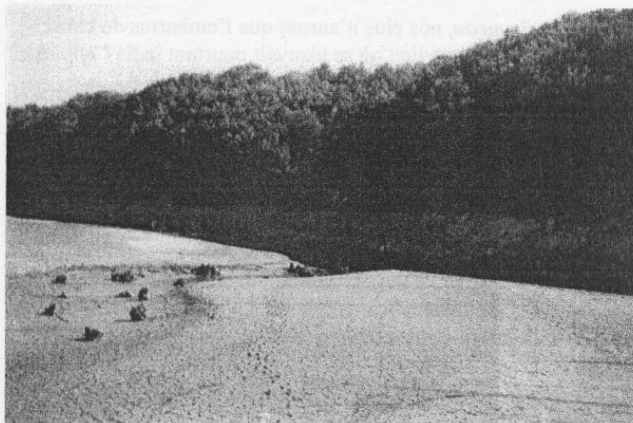
de *Moulin de Pruneau*, nos élus n'auront que l'embaras du choix pour donner un nom à ce lieu où se trouvait pourtant jadis l'*oppidum* celte, le village originel de notre commune.

Aussi, si ce site doit un jour être recouvert par du bitume et des constructions, qu'il devienne au moins le « *Lotissement de l'oppidum* » afin de perpétuer dans les mémoires la présence de notre ancien village gaulois.

Mr Le Maire, bien que la loi autorise à tout un chacun de prendre connaissance du résultat de ce dernier sondage, refuse la permission de consulter ce dossier nullement confidentiel, et qui apporterait pour les intéressés, des éléments historiques importants de cette période, et plus particulièrement donc pour l'étude de cet *oppidum*.

Reprenons les écrits sur l'origine du nom de Mervent établi par nos deux compétents étymologistes :

" Certains étymologistes du XIXe s. prétendaient que le nom du lieu était d'origine latine et qu'à l'époque gallo-romaine le village s'appelait *Mater Venti* - ou " *mère du vent* " - ; sans d'ailleurs fournir d'explication pour justifier ce titre. D'autres allaient plus loin en disant que Mervent était



devenues : **Mère et Vent** - et donner pour ce dernier nom, au ruisseau qui prend sa source en *Haute Forêt* et qui se jette dans la **Mère** - comme je l'ai déjà dit - à l'endroit appelé le "*Pont-aux-Biches*" ( ci-contre, lors d'une vidange du barrage, le confluent du Pont-aux-Biches très envasé ), tout près du "*Gué aux cailloux*" et non loin de la "*Fosse aux merles*" ; ce ruisseau, sur de vieux actes, est dit "**Ruisseau des Robinières**" ou "**Ruisseau des Verries**".

Toujours selon J.L. Le Quellec, : le nom de **Mère** désigne souvent le bras principal d'une rivière ou d'un fossé collecteur selon un sens

*hydronymique* [ hydronyme, nom d'un cours d'eau ] bien attesté au **XVI<sup>e</sup> siècle** - et pour le nom **Vent** [ affluent de la *Mère*, qui devrait s'écrire **Vend** - voir ci-dessous le *Vent au gué de la Levrette* ] : il a la même origine que **Vende** et **Vendée** - qui provient du mot gaulois dont la racine "*vindo*" veut dire : blanc ; en graphiant **Vent**, on a cherché dans ce ruisseau l'origine des noms **Mervent** et **Vouvant** mais du point de vue linguistique, cela n'est pas justifié."

Les nombreuses erreurs concernant l'étymologie des noms de lieux de Mervent, et que j'ai publié il y a déjà vingt ans ( 1<sup>er</sup> bulletin novembre 1983 ), étaient puisées dans les ouvrages très anciens, voir obsolètes, de MMs : Fillon, Dr Baudouin, Bitton, Brochet, R. Valette, Bourgeois, . . . pour ce dernier, J.L. Le Quellec dit : "*on peut ranger au nombre des délires archéo- étymologiques*" certains passages des écrits de cet "*étymologiste désinvolte Henri Bourgeois*" - ou encore - "*au siècle dernier, A. Bitton citait une forme ancienne [ d'une étymologie ] qui semble n'être réellement attestée que dans son imagination ou dans celle de B. Fillon*" ; - et on sait qu'au siècle dernier, Benjamin Fillon n'hésitait pas à trouver une explication ou une forme à un nom de lieu mais "*l'< inventeur > de cette forme avait sans doute donné un petit coup de pouce à la réalité . . . une fois de plus ! ( sic )* - de plus, le même < inventeur > n'hésitait pas "*à citer pour toute source . . . ses archives personnelles ! Eu égard à la personnalité de cet auteur ( qui commet quelques faux notoires ) il est permis d'avoir [ de ] un sérieux doute sur l'authenticité de [ certaines ] cette mention*", pour ne citer toujours que cet éminent étymologiste J.L. Le Quellec.

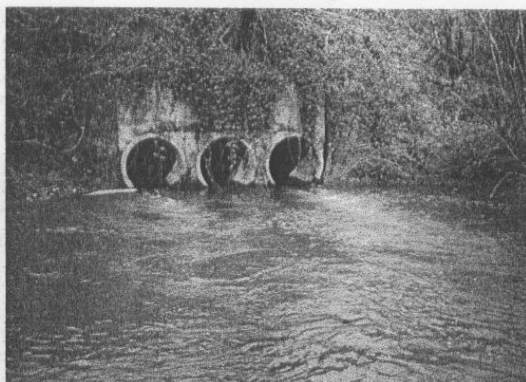
Il dit encore en parlant du Dr Baudouin, qui utilisait des termes pour des noms de lieux-dits, "*terme qui était sorti tout droit de son imagination*" - et - "*A. Bitton, n'hésitait pas à donner à un lieu un nom celtique, mais il écrivait à une époque où toutes les étymologies obscures se résolvait par l'évocation presque incantatoire d'hypothétiques mots gaulois, le plus souvent au mépris de toute loi de dérivation ( = formation d'un mot nouveau )*."

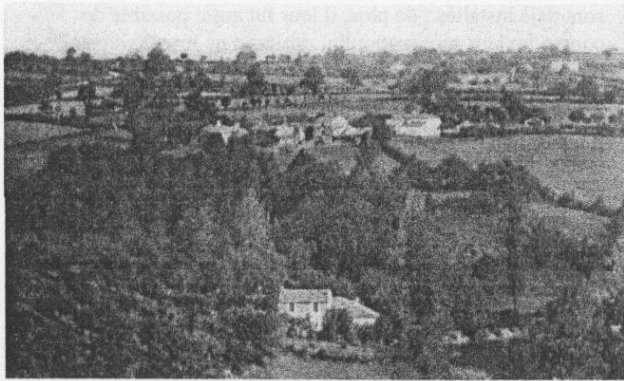
Aujourd'hui, heureusement, et enfin, après des recherches minutieuses et les travaux sérieux de cette nouvelle génération d'étymologistes qui nous apportent des savoirs forts intéressants, la vérité peut enfin être rétablie quant à l'évocation des noms de lieux-dits ; mais on peut regretter que - je cite encore - :

"*certaines erreurs ont la vie longue, notamment celles des interprétations des anciens celtomanes, qui se sont déjà folklorisées*".

Après avoir fait le point sur l'étymologie de Mervent, revenons au sujet du présent bulletin et à celle des **Deux Eaux** dont l'explication nous semble toute simple, en effet !

Le moulin se trouve à la jonction de deux cours d'eau mais, il s'agit de : la rivière "**Mère**"





eu, entre autre, une maladrerie-léproserie ] qui était alors très importante.

Le moulin des **Deux Eaux** à une très importante chaussée qui n'apparaît pas sur le plan de 1810 ; en 1844, sur ce plan, sont signalés deux moulins accolés donc deux "*passées*" avec deux roues comme au **Moulinneuf**, d'ailleurs.

Et, comme **Moulinneuf**, le moulin des **Deux Eaux**, appartenait sans doute, à l'origine, aussi à l'Église, comme on le voit dans une charte de 972 : "*Revenus et cens de l'église de Mervent, des bénéfices, des terres, des vignes, des moulins . . .*". En 1018 et 1021, encore dans une charte, il est fait mention de : "*la Chapelle, les moulins du château, l'église . . .*" ( voir bull. n° 37 ).

A cette époque, le seigneur a soin de doter ses terres de ce que nous appellerions aujourd'hui des biens d'équipements collectifs et chaque maison noble se doit d'avoir un moulin sur ses terres : le *moulin banal* ( un ou plusieurs moulins selon l'étendue de la seigneurie ), où chacun doit faire moudre son blé en toute sécurité sans devoir faire des lieues, ainsi qu'un *four banal*, un *pressoir* et une *forge*.

L'usage de ces équipements, dont le seigneur prend soin de garder le monopole, est payant. Un seizième de la farine pour le *moulin banal* et de même, de la pâte pour le *four banal*.

Un peu plus tard, ce monopole va échapper au seigneur, qui, ses revenus ayant baissé, choisit soit de le vendre à des roturiers ( appartenant au milieu de la bourgeoisie dont chaque propriétaire - souvent des membres d'une même famille, avaient généralement droit à un quart de la jouissance, comme nous le verrons pour le moulin des **Loges** ), soit de le délaisser selon un "bail à ferme" ( de quatre ou sept ans ), moyennant un loyer confortable tant en argent ( au XVIII<sup>e</sup>, les "*droits de Mouteaux*" étaient baillés en général à 250 livres annuellement et à effet à partir de la St Jean ), qu'en nature ( boisseaux de froment ou de seigle ).

Le meunier prélève le péage ( paiement ) en nature ( = en grains ou *mouture* - mètre ou miture qui est un mélange de seigle et d'orge, ou d'orge et de blé - ou alors un seizième de la farine ; cette mesure de farine était dite "*à la créolée*" ) ; il était tenu parfois d'aller chercher le grain à domicile et d'y rapporter la farine, ce dont il s'acquittait par l'intermédiaire d'employés [ c'est pourquoi, au sein de familles de meuniers ou fariniers, de Mervent, il est souvent mentionné un voiturier ] nommés selon les régions : *porte-pochés, chasse-manée, chasse-mulet* ou *chasse-moute*, à Mervent "*chasseron*", en patois "*chasserin*".



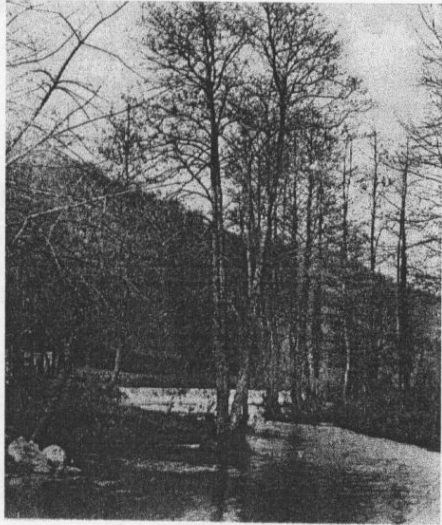
MERVENT - LE MOULIN DES DEUX EAUX

et de la "*Vendée*".

Et pourtant, en 1589, ce moulin porte le nom de "**moulin des deux Daymes**" ; dans le Dictionnaire du Vieux Français [ bibliothèque de Fontenay ], *dayme* ou *daine* est une déformation de "*dame*", qui en 1455 veut dire "*digue*". Il y aurait donc pu y avoir, à cet endroit, deux chaussées ( digues ), peut-être chacune sur une des deux rivières, et peut-être aussi deux moulins dont l'un aurait pu desservir la seigneurie de **St Thomas** [ ci-contre, le moulin des **Deux Eaux**, à l'arrière, le hameau de **St Thomas** où il y aurait

Si, sous la Révolution, nombre de moulins furent saisis et vendus au titre de biens nationaux, ils connaîtront encore un bon siècle de prospérité, avant que les minoteries industrielles ne leur portent un coup fatal [ Qui étaient nos ancêtres ? par J.L. Beaucarnot 2002 édition J.C. Lattès ].

Après la Révolution, ce sont souvent les meuniers en place qui rachètent les moulins où ils



sont déjà installés ; de plus, il leur fut aussi possible de construire leur propre moulin, droit qui ne leur était pas accordé auparavant. Ce fut le cas pour **Prévèreau** ( ci-contre ), ruiné depuis fort longtemps, ne possédant plus qu'une écluse et re-construit par la riche famille Gaschet-Poupin.

Comme on le sait, les familles de meunier ( ou de farinier, qui est un nom plus récent ) sont généralement très aisées et se succédaient dans leurs moulins sur plusieurs générations, tout en s'alliant presque toujours à celles des moulins voisins.

Les moulins à vent, aux capacités sans doute un peu plus modestes que celles des moulins à eau, étaient également contrôlés, eux aussi, par de véritables dynasties qui se les partageaient et se les transmettaient de père en fils ou en les filles, celles-ci épousant souvent un meunier.

A Mervent, les premiers possédaient à la fois moulins à eau et moulin à vent, ceux-ci suppléaient les premiers en période de sécheresse quand l'eau manquait ainsi

**Moulinneuf** et les **Deux Eaux** fonctionnaient avec les moulins à vent de la **Grande Perrure** ( *moulins des Ajoncs entre autre* ), **Pruneau** avec celui du *Chêne-tord* etc. . .

Depuis la nuit des temps, le meunier ( comme le forgeron d'ailleurs ) s'est très vite affirmé comme un homme capable de transformer la matière : un savoir-faire entouré de magie. Ne transformait-il pas le grain, souvent foncé, en farine blanche ? Ne participait-il pas à la chaîne de fabrication du pain, indispensable à l'alimentation, et sacré par sa parenté avec *l'hostie* ?

Le meunier est par ailleurs un homme puissant et influent, surtout riche, et bien souvent soupçonné non pas de s'être allié au diable, mais, ce qui n'était pas mieux, de chercher à escroquer ses clients, en ne leur rendant pas toujours en farine l'équivalent de leur apport en grains [ Qui étaient nos ancêtres ? par J.L. Beaucarnot 2002 édition J.C. Lattès ]. Sa réputation était quelque peu équivoque ainsi circulait à son sujet cette historiette : "*Pourquoi n'y a-t-il rien de plus hardi que la chemise d'un meunier ? Parce que chaque matin, elle saisit un voleur à la gorge*". Mais à part cela, on reconnaît que le meunier est un joyeux compère, plaisant, la langue déliée, entreprenant avec les femmes, celles qui, pas trop pudibondes, recherchent le plaisir en sa compagnie ; les filles de meunier ont, elles, la réputation d'être gentilles, aguichantes, accortes, ardentes et frivoles . . . jetant vite, les mignonnes, leur bonnet par-dessus le moulin !

Était-ce la senteur enivrante de farine fraîche qui était cause de ce comportement d'insouciance ou de saine gaîté, ou le " tic-tac " joyeux qu'accompagnait le ronronnement scandé des rouages, ou bien la liberté relative dont jouissait cette corporation ? ( Les Moulins de l'Ouest C. Homuak 1987 édition Vieux Chouan ).

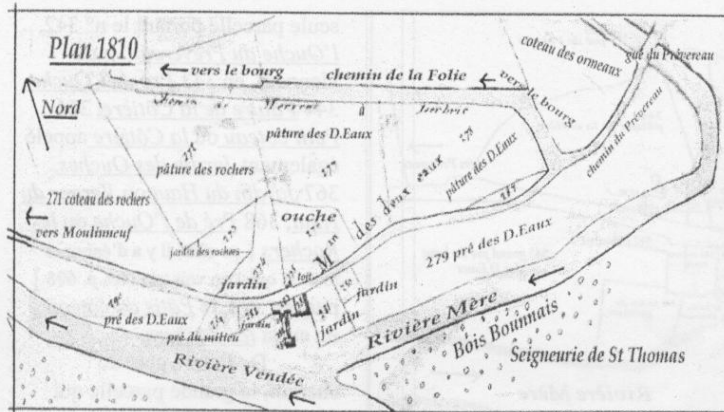
Revenons au moulin qui nous intéresse aujourd'hui.

Pour arriver au village des **Deux Eaux**, sur le plan 1810, il faut prendre un chemin qui s'appelle alors "*chemin de Mervent à l'Orbrie*".

En 1825, sur la liste des chemins de la commune, le chemin qui dessert les **Deux Eaux** et va jusqu'au **Moulinneuf** ( ci-contre ), est appelé "*chemin n° 1* ou *chemin du Moulinneuf*" ( voir bull. n° 37 p. 644, 645 ) ; c'est ce chemin qui passe entre des haies d'aubépines, de noisetiers, de frênes . . . que décrit si justement le poète.

Ce chemin, pas très large puisque "*deux charrettes peuvent à peine s'y croiser*", avait été taillé à même le coteau et présentait de ce côté là, un talus haut d'au moins un mètre cinquante par endroit





et garni aussi de haies arborées ; coté rivière, il longeait de belles pâtures toute en longueur.

Mais, on pouvait aussi descendre au moulin par le coteau en empruntant deux petits sentiers étroits qui coupaient la parcelle : Coteau des Rochers 271 et qui atterrisaient pas très loin des parcelles 273, 274. Ces sentiers, plus ou moins en lacets, étaient en fin d'été

encombré de ronces, alourdis par de lourds paquets de mûres noires et juteuses.

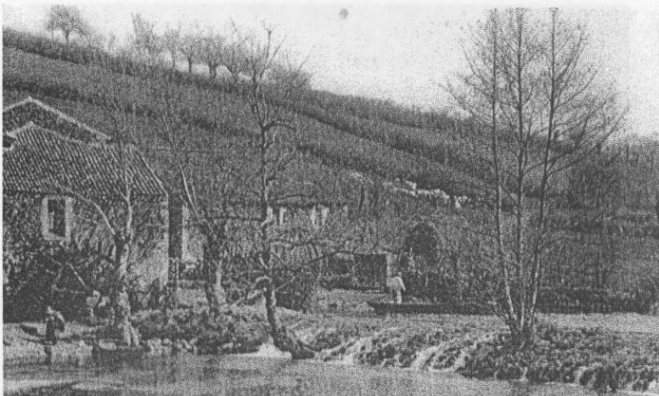
Comme à **Moulinneuf**, les parcelles agraires, qui n'ont pas changées depuis des siècles, sont situées principalement en bordure de rivière, néanmoins quelques-unes sont sur le coteau ; peu de culture, si bas dans cette vallée étroite, juste quelques pâtures et un " champ de Tardivailles " réservé aux légumes de fin de saison : haricots, pommes de terre, rutabagas, betteraves . . . "

Quand on arrive presque en bas de la vallée [ ci-dessus plan 1810 ], on bifurque à droite laissant à gauche les terres de **Prévèreau**. On emprunte alors le chemin, qui est cité plus haut, assez large pour les charrettes et qui longe tout d'abord une très longue pâture : 279 Pré des Deux Eaux, enserrée entre ledit chemin et la rivière Mère ; au bout de cette parcelle, en 280 et 281 Jardins des Deux Eaux ( ci-dessous, en bas et derrière la chaussée ).

A droite dudit chemin, sitôt le virage, une petite parcelle, 287 Jardin des Deux Eaux, puis en 278 Pâtûre des D.Eaux, 277 Pâtûre des D.Eaux, 276 les Ouches ( voir ci-dessous, au premier plan à gauche derrière la maison puis la pâture 277 et au-delà, la parcelle 278 ), au bas de laquelle se trouve une bâtisse : Toit des Ouches ; en 274 et 273 [ les ] Jardin des Rochers, en 272 Pâtûre des Roches, en 271 Coteau des Rochers en limite d'une petite parcelle inculte : 270 les Rochers et on arrive en limite des terres de **Moulinneuf**.

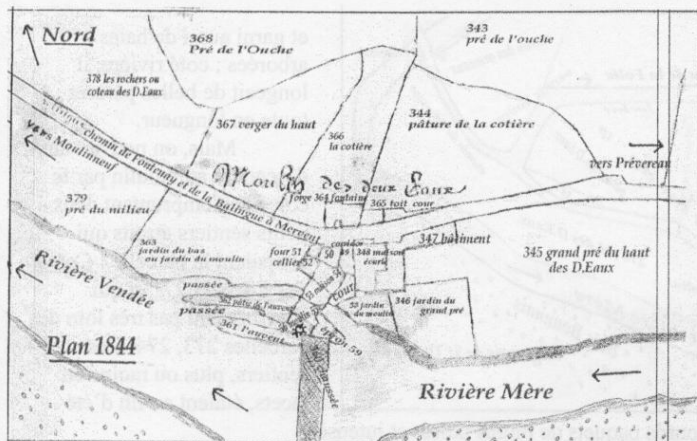
Les constructions des **Deux Eaux** sont quasiment en bordure du chemin.

Après les bâtiments de ce hameau des **Deux Eaux**, trois parcelles, elle aussi, enserrées entre le chemin et la rivière Vendée, cette fois : 288 Jardin des D.Eaux, 289 Pré du milieu et enfin en 290, une très belle et très longue pâture appelée : Pré des D.Eaux.



L'ensemble, des maisons du village, comprend des bâtiments très anciens : 282 maison, 283 maison, 284 maison, 285 moulin à eau et 286 également moulin à eau ( ci-dessous au premier plan, avec sa roue ). Comme on le voit, sur ce même plan, la chaussée n'est pas représentée, ni même mentionnée sur la matrice.

Naturellement, le plan de 1844 ( page suivante ) est plus détaillé et les parcelles portent des noms quelque peu différents mais plus explicites : sur la droite du chemin, en coteau, les 288 et 287 du plan 1810, sont réunis en 1844 en une



seule parcelle portant le n° 342, l'Ouche du Prévèreau, puis viennent, en 343 Pré de l'Ouche, 344 Pâturage de la Côtère, 366 Petit coteau ou la Côtère appelé également Jardin des Ouches, 367 Jardin du Haut ou Verger du Haut, 368 Pré de l'Ouche ou les Rochers [ en effet, il y a d'énormes rochers que l'on voit très bien p. 698 ] puis en 378, le Pâtis du coteau ou aussi les Rochers.

De l'autre côté du chemin, la grande parcelle qui côtoie la rivière et qui portait en 1810 le n° 279 devient en 1844,

le n° 345 appelé alors : Gd Pré du Haut des D. Eaux ; ce pré jouxte la parcelle 346 Jardin du moulin, qui touche à son tour, une "cour" 358, qui dessert les deux moulins des **Deux Eaux**.

Proche, une petite parcelle s'avance entre les écluses, c'est la : 359 "l'Epron" (éperon) qui sépare les deux "biefs". L'eau de la rivière ayant franchi les deux bifurcations, elle continue sa course dans l'écluse et la termine dans les "passées" entre deux parcelles en pointes : 361 l'Auvent et 362 le Pâtis de l'Auvent, qui de ce fait sont souvent immergées en hiver ; enfin encore une parcelle réservée à la culture : 363 Jardin du Bas et dans son prolongement : en 379 le Pré du bas ou Pré du milieu ( ci-dessous, enserré entre la rivière d'un côté et de l'autre, par le chemin ombragé ) qui se trouve entre les **Deux-Eaux** et **Moulinneuf** mais qui fait partie des terres des **Deux Eaux**.

Toujours sur le plan de 1844, les divers bâtiments composant l'ensemble des **Deux-Eaux**, sont mentionnés également avec plus de détails. Ainsi, en bas du coteau, les parcelles 364 et 365, sont signalées comme étant, la première, une forge et la seconde : toit, auquel jouxte une cour.

Une particularité, la présence, dans ce lieu, d'une forge ; en règle générale, le forgeron se trouve installé au bourg ou dans un gros hameau, souvent une ancienne seigneurie, par exemple comme : le **Nay** . . . Une conclusion est certaine, n'avait pas une forge qui voulait, pas plus d'ailleurs que le droit d'avoir une parcelle de terrain destinée à planter des arbres fruitiers, parcelle appelée "l'affiage" ( bull. 34 ). Au moulin des **Deux Eaux**, aucune parcelle réservée aux arbres fruitiers ( comme à l'**Erable**, à **Pierre Brune** ) malgré la présence sur le coteau, d'un terrain appelé le Verger Haut 367.

Les deux bâtisses situées à droite du chemin 364, et 365 qui lui est attenante, ont été construites dans une petite enclave du coteau rocheux à cet endroit, et l'extraction de la roche a fourni, sans doute, les pierres qui serviraient à la construction des bâtiments de ce hameau.

C'est dans la bâtisse 364 [ petite pièce de plus de 4 m. X 4 m. environ, très fraîche en été, parce que construite en partie dans cette enclave rocheuse mais également faite en belle maçonnerie ] que se tient la forge ( citée en 1844 ) ainsi que, accolée au mur du fond, une fontaine creusée, elle aussi, dans le roc.

L'eau de cette fontaine était délicieusement fraîche et abondante même en été, toujours propre puisque protégée.

Elle était très prisée puisque quelques personnes du bourg descendaient régulièrement et surtout remontaient le raide coteau, pour y aller puiser une cruche d'eau.

Je me souviens d'y être descendue, en fin d'après-midi, avec ma grand-mère,







la “*Mère Baguette*”, qui y allait quérir l’eau presque glacée pour préparer un “*mijé*” que nous dégustons avec délice lors des chaudes journées d’été !

La parcelle, n° 347 (ci-contre, à l’extrême droite) mentionne, un *bâtiment* servant de remise pour les outils et engins agricoles, puis suivent les habitations.

En dehors des deux moulins situés obligatoirement

en bordure de rivière, se dressent deux ensembles importants de bâtiments servant d’habitation, l’une au *Maître meunier*, l’autre à sa famille, à ses employés ou à des locataires ; sur la carte ci-dessus, on voit bien l’immense chaussée, encombrée l’été de “*râpères*” et d’herbes, et qui retient à droite, les eaux de la rivière *Mère*, tandis que, à sa gauche, la rivière *Vendée* est presque à sec.

La première *maison des Deux Eaux* n° 348 avec son *écurie*, (ci-dessus à droite), était située nord - sud, et, en bordure du chemin ; elle est séparée des autres bâtiments par un *couloir* fermé [ci-dessous, à l’extrême gauche], sorte de passage fortifié, peu commun dans notre région, et qui est signalé sur le plan de 1810 mais pas sur la matrice cadastrale.

Cette première maison est très grande, possédant deux grandes pièces au rez-de-chaussée, bien éclairées. L’étage, bien souvent un grenier, peut servir également de chambre pour le personnel ; il est éclairé, lui aussi, par trois grandes fenêtres donnant plein sud donc sur la rivière.

Cette bâtisse, très ancienne, ne semble guère avoir été modifiée au fil des siècles et a bien pu être, jadis, la première maison qu’eut le *Maître Meunier* [c’est au nombre d’ouverture qu’était calculé l’impôt et cette maison en comporte plus qu’à l’accoutumée].

On remarquera la magnifique et très vieille treille qui court sur le devant de la maison puis à sa droite un petit *toit* “à



cochon”, tandis que sur une autre carte postale des années 1920, on distingue très bien également une “*mouche*” (p. 680), réserve de fagots minutieusement bien rangée en un énorme tas, installée d’une certaine façon et typiquement de notre région [qu’on ne voit plus hélas aujourd’hui].



Cette demeure est reliée aux dépendances touchant la *Maison du Maître Meunier* (ci-dessous à l’extrême gauche, face Est) n° 353 (dite comme telle en 1844) par un *corridor* 349, appelé “*corridor des maisons*” (ci-dessus et ci-contre), au sol pavé de grosses pierres grises polies au fil des ans et très usées par endroit, par les nombreux passages des hommes, des animaux, des attelages . . .

Pour accéder à la chaussée, et venant du chemin cité plus haut, il fallait obligatoirement franchir cette immense galerie au porche en arrondi et qui se fermait par deux grandes et lourdes portes de bois formant quatre battants. Il était possible de fermer ceux du bas et de laisser ceux du haut ouverts mais en général, elle était toujours grande ouverte pour laisser le passage libre jusqu’à la chaussée.

Ce corridor, sombre et frais, possédait un étage avec plusieurs pièces desservies par un passage à l’air libre, sorte de



balcon, qui donnait du coté de la rivière *Mère* ; on pouvait accéder à ces chambres, probablement destinées aux employés, par ce corridor justement, et par une petite porte, à gauche, qui donnait accès à un raide escalier de bois.

Les dépendances sont en communautés ( en indivis ) : la première bâtisse qui touche le corridor est le *fournil* 350

puis derrière celui-ci, le *four* 351 et le *cellier* 352 qui donnent coté ouest et attenant à la bâtisse 353.

La *Maison du Maître Meunier* ( ci-dessus, face Ouest avec son jardin devant et la chaussée à droite ) des **Deux Eaux**, très imposante, a été certainement remaniée. Elle est sûrement parmi les grandes maisons de farinier de Mervent tel que nous le montre les plans anciens. Cette demeure compte encore plus d'ouvertures, tant à l'est qu'à l'ouest où se trouve l'entrée principale encadrée de deux fenêtres au rez-de-chaussée et de deux également à l'étage, desservi par un escalier intérieur ; elle touche au sud à un corps de bâtiment, lequel est accolé au moulin qui le prolonge.

Deux conduits de cheminée apparaissent sur le toit, ce qui indique que chaque grande pièce du rez-de-chaussée est chauffée mais aussi éclairée par une cheminée, imposante à n'en pas douter !

Cela indique aussi que deux familles pouvaient vivre dans cette demeure car on comptait pour l'imposition : un "*feu*" pour un foyer ou une famille, qui possédait nécessairement une cheminée.

Une particularité à cette maison, par rapport à celles déjà étudiées dans les précédents bulletins, elle possède des ouvertures coté ouest [ une porte et quatre fenêtres permettant de voir toute la vallée jusqu'à **Moulinneuf** ] mais aussi derrière, coté est [ ce qui n'est pas le cas en général pour les autres maisons de meuniers souvent accolées à une pente ], une petite porte d'entrée et deux fenêtres bien basses qui font penser à un sous-sol à demi enfoui plus deux autres fenêtres ( voir ci-dessous, le bâtiment à l'extrême gauche ) ; en retrait de cette maison, une autre *bâtisse* 354 [ non visible sur cette carte postale ] nommée "*chambre*" et qui touche également au *moulin* 355, que nous verrons plus loin.

Cette maison ( ci-dessous, bâtiment à l'extrême gauche et vu sur sa face Est ), bien que très ancienne, semble être d'une facture plus récente que le corps de bâtiment qui la joute, et ressemble étrangement par sa conception, à celle que M<sup>re</sup> François Boutet, de **Gourdin**, fit reconstruire après les graves inondations de 1770 !

Aurait-elle été modifiée, restaurée, ou bien totalement reconstruite et surtout *surélevée*, après ce déluge mémorable qui ne toucha pas que Mervent et ses moulins ?

Toute la région est touchée, ainsi est noté dans un registre de la paroisse de Simon la Vineuse :

*" Cette année 1770 les pluys ( sic ) ont été abondantes depuis la St Michel ce qui a fait qu'on a pu emblayer ( semer ) les terres en ce pais cy et les eaux ont été si grandes qu'on ne les avait jamais vues et le 26 novembre l'inondation a été générale et a causé de grands ravages partout. L'eau dans le lais [ Lay ] a monté cinq a six pieds plus haut qu'on ne l'avait jamais vu de mémoire d'hommes dans les plus grandes inondations précédentes . . . [ P. Lalère adh. n° 534 Cercle Généalogique Vendée ].*

Puis encore dans un autre registre :





“ Or le 26 novembre 1770, une trombe d'eau s'abattit sur toute la région de Fontenay. Une pauvre femme nommée Catherine Gachignard, épouse du cordonnier Pierre Turcaud habitait une maison basse près du passage des eaux. Sur le point d'accoucher, elle trouva une mort horrible, car avant qu'on pu la transporter ailleurs, l'eau avait atteint le plafond et elle périt noyée. “

[ Cercle Généalogique Vendée adh. n° 511  
Jacqueline Arenou Renaudet ] .

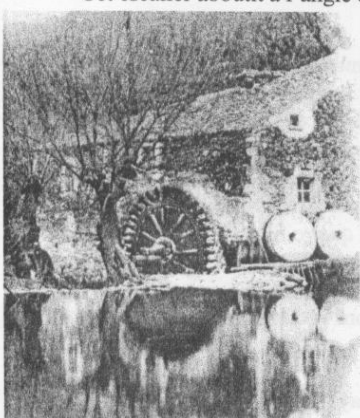
Cette dernière rajoute :

“ Nos ancêtres ont été victimes des caprices de la nature, ce qui les a souvent réduits à l'état de misère. Les siècles ont passé, et malgré la météorologie prévisionnelle, nous sommes toujours, pauvres mortels, aussi impuissants, face à ces catastrophes naturelles ! “

Le meunier, bien que réputé pour être très riche, n'en était pas moins gravement touché par ces malheurs puisqu'il perdait sa maison et son outil de travail ; il est aisé de comprendre qu'après de tels cataclysmes, tout était à refaire !

La *Maison du Maître Meunier des Deux Eaux* [ tenu alors par Mtre Jacques Gachet, âgé de cinquante cinq ans, et par son épouse Marie Jubien ], fut-elle, elle aussi détruite, puis reconstruite, et conçue un peu comme celle des moulins de : **Gourdin** ( bull. n° 33 ) et **Moulinneuf** ( bull. 37 ), c'est à dire avec un étage ?

Le *corridor*, très particulier, dont il a été fait mention plus haut et qui relie les maisons 348 et 353 ( voir p. 683 ), était un passage naturellement privé mais dont usaient tous les Merventais, et qui donnait directement accès à la *chaussée* 360, sur laquelle on pouvait passer pour se rendre en forêt en empruntant à l'extrémité de cette chaussée, un semblant d'escalier dont la plupart des marches sont formées par des racines d'arbres filant à fleur de terre et dégagées par les continuelles allées et venues des gens qui fréquentent la forêt.



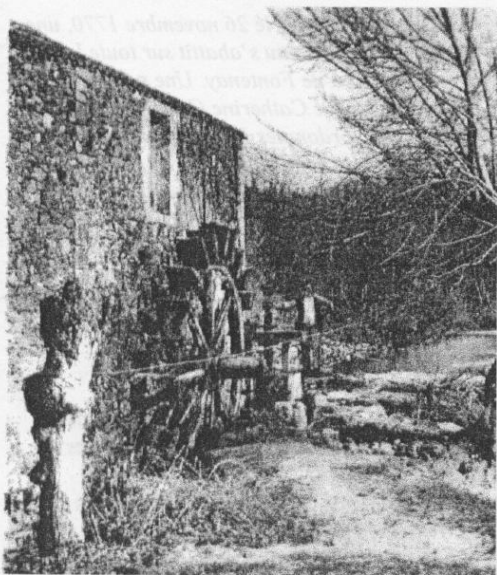
Cet escalier aboutit à l'angle de deux chemins forestiers menant, celui de droite près de la passerelle du **Moulin-Neuf** ( coté l'Orbrie ) et l'autre à la route forestière de la *Balingue*, dite de l'Orbrie, laquelle traversant toute cette série de taillis, débouche en face le chemin vicinal ordinaire n° 6, de St Michel-le-Clouc, à deux pas de la *Maison forestière de la Balingue* ; le premier de ces deux chemins longe des pâtures situées sur la rive gauche de la rivière Vendée : *Pré de la Nouvelle S A 45*, . . . et une parcelle boisée, privée, le *Bois de la Prise*, qui font partie des **Deux Eaux**.

Une question s'impose, d'où proviennent toutes les pierres qui forment la longue et large chaussée des **Deux Eaux** ?

C'est l'une des chaussées les plus importantes de **Mervent** et qui, singulièrement, reçoit les eaux de deux rivières, la *Mère*, qui arrive de l'est et la *Vendée* du sud.

Son moulin était-il donc si important jadis ?

Les quelques rares cartes postales qui existent, nous le



est de type ancien, est capable d'actionner deux paires de meules donc deux mécanismes de moulin à farine.

Ce type de roue, comporte des palettes ( ou aubes ) et s'applique à des rivières sur lesquelles un barrage a été établi, obligeant l'eau à passer par un chenal de la largeur des palettes pour les actionner ; une porte appelée « *vanne* » en règle le débit. Le trop-plein s'écoule par un déversoir ou par un canal de dérivation à l'arrêt du moulin.

Une roue ne doit jamais se trouver en état de déshydratation sous peine de terminer vite sa carrière. Elle doit rester humide et à l'ombre autant que faire se peut, ou bien abritée sous un *auvent* ( avant-toit, sorte de préau ) - d'où le nom donné à la parcelle qui le touche : « *l'auvent* » [ appelé parfois l'*Ouvent*, l'*Ouvine* ] ; mais parfois, la roue pouvait être contenue dans le moulin même.

Si la roue est en hêtre, bois durable non sorti de l'eau, cette saturation aqueuse sera absolument indispensable - mais le châtaignier et surtout le chêne sont généralement utilisés ; dans de bonnes conditions, une roue pourra faire une trentaine d'années. Nous n'avons pas encore trouvé dans les moulins étudiés, de roue extérieure.

Pas de gué aux **Deux Eaux** [ il se trouve plus en amont dans la courbe de la rivière au lieu-dit « **Prévèreau** » ] et pas de puits non plus !

C'est vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle qu'on trouve pour la première fois mentionner, des habitants de ce hameau : le 26 mars 1589, Pierre Mainard ( s'écrit : Maynard, Mesnard, Ménard ) qui est meunier au moulin des « **Deux Daymes** », paroisse de Mervent ; ce dernier est le fils de défunt Gilles et le 11 avril 1593, Pierre et son frère Michel, [ alors ] meusniers ( sic ) au faubourg de Fontenay, partageaient devant Robert notaire à Fontenay, par moitié les héritages à eux appartenant ( une maison au bourg de Mervent, une au bourg de l'Orbric, etc.).

Le 3 octobre 1615, la maison au bourg de Mervent, est donnée à ferme pour six ans à François Girauld, texier en toile, ainsi que les domaines et héritages appartenant aux quatre filles de Pierre Mainard, dont certains biens « *le quart d'un petit masurault au bourg de Mairevent* » que François Girauld achètera en 1618 [ Maillaud T. famille Maynard p. 8 ].

[ Il faut signaler, que dans les actes de cette époque, certaines maisons et certains moulins proches du bourg de Mervent étaient considérés comme en faisant partie ].

Cette famille Mesnard est bien connue à Mervent.

En 1621, André Maynard demeure **Les Martelières à Aulnay** (= **Nay** ) tandis que Jehan, son frère,

montrent ( ci-contre et page 674, 680 ), avec son immense roue à palettes, mais ne nous le dévoilent certainement pas comme il était en 1844.

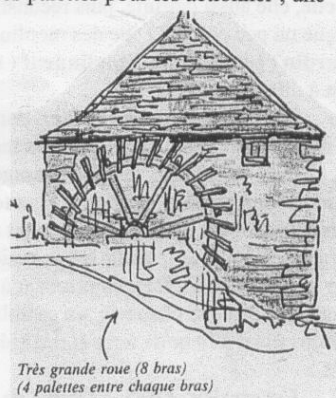
Il a certainement subi, lui aussi ( voir la carte postale de la page 680 ) des modifications comme on le voit à sa toiture et au rajout de sa partie gauche ; on remarque également qu'il est très grand, très haut et qu'il possède de nombreuses ouvertures et une cheminée.

Ceci laisse à penser, qu'on pouvait y vivre confortablement et que le meunier allumait sa cheminée quand il faisait trop froid ce qui n'était pas sans danger.

C'était aussi, sans doute, une des nombreuses raisons des incendies qui ravageaient les moulins.

Sur ce plan de 1844, justement, deux moulins sont cités en 355 et 356 ; on voit aussi très bien les deux « *passées* » qui enserrent le « *Pâtis de l'Auvent* » et les deux roues, mais à cette époque les bâtiments se touchaient-ils réellement ?

Mais, on sait aussi, qu'une roue à palettes, qui

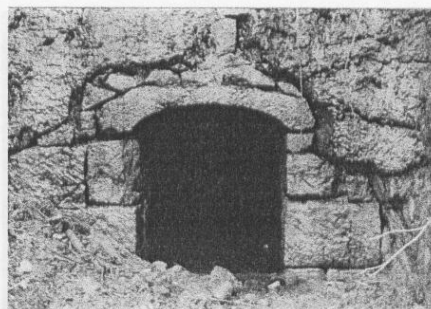


Très grande roue (8 bras)  
(4 palettes entre chaque bras)

qui a épousé en 1628 Anne Savinelle ( est le féminin de Savineau ), est installé aux **Ouillères** ; leur fils aîné, Jacques Mesnard dit « **La Fontaine** » quitte volontairement le Poitou pour s'installer au Canada où il arrive à la mi-août 1643.

Son surnom, lui vient peut-être parce qu'il demeurait tout près de la très curieuse et très ancienne fontaine des **Ouillères** ( ci-contre - mais il y a aussi à Mervent un autre lieu-dit, entre la **Joletière** et les **Loges**, appelé : **La Fontaine** ).

Cultivateur, charpentier, charron, il pratique en plus le commerce de fourrures avec les indiens et très vite peu faire l'acquisition d'une petite terre dans le bourg des **Trois Rivières**, où il se marie et fonde une famille nombreuse.



Il refait un dernier voyage à Mervent en 1684 et décède en 1707 à **Boucherville** ( Canada ) âgé de soixante dix huit ans, possédant terres, maisons et serviteurs et laissant une descendance prestigieuse : ses fils, Jean dit **Bellerose**, Maurice, Louis, tous deux dit **La Fontaine** sont capitaines de la milice, interprètes du Roy, capitaines de la marine royale et traitent avec les indiens. Parmi ses petits-fils et arrière petits-fils : **Jacques** fut député du Bas-Canada, **Louis-Hippolyte** a été le 1<sup>er</sup>, Premier ministre du Canada, un autre, **Pierre**, fut gouverneur de l'Illinois, tandis que, une ville, un comté du Texas portent son nom « **Ménard LaFontaine** » ( sic ) et que sa statue orne aujourd'hui le capitol de Washington ; un autre est membre du corps diplomatique québécois et de plus, à Montréal, un immense parc, un monument en face de la bibliothèque municipale, le plus grand hôpital psychiatrique, et le seul pont-tunnel au monde, portent le nom de cet illustre famille grâce à son ancêtre, né à Mervent vers 1629, **Jacques Ménard dit La Fontaine** [ documents fournis par deux descendants en 1997 : Yvan Ménard de Sherrington et André Ménard de Montréal ].

Nous tous, Merventais, nous ne pouvons qu'être fiers de ce natif de notre village et de ses illustres descendants !

Cette famille Mesnard de Mervent est associée avec des familles importantes, ainsi le 19 avril 1627, Jehan Gaschet [ alors ] au faubourg du Marchou de Fontenay, veuf de Renée Mesnard, dont il avait eu deux fils, **Jehan** et **Gilles**, testait devant Bonnet notaire à Fontenay ; y a-t-il un lien de parenté avec les frères Gaschet qui s'installèrent, quatre ou cinq générations plus tard, dans cette vallée ?

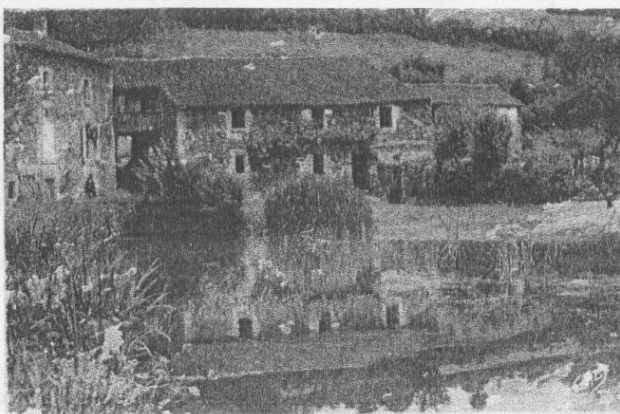
Le 18 janvier 1608, c'est **Mathurin Bonneau** qui est meunier [ Maillaud Tome . famille Bernardeau p. 23 et 25 ] aux **Deux Eaux** tandis que le 9 mars 1619, **Mathurin Giraud** a pris la suite de la famille Bonneau, très connue, elle aussi, à Mervent.

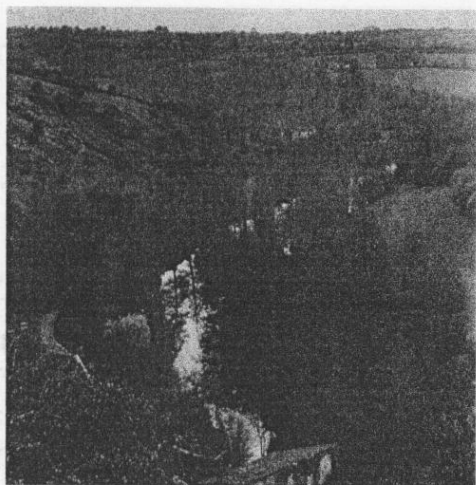
Lors de l'inventaire [ série C 15, AD de la Vendée ] fait en 1709, les moulins à eau et à vent et seulement à farine sont signalés, entre autre, sur Mervent : moulin des « **Deux Eaux à eau et à vent** » mais il n'est pas mentionné le nom du propriétaire ni du tenancier.

Il semblerait, d'après certains actes, que la famille Gaschet soit déjà installée au moulin des **Deux Eaux** au moment de cet inventaire des moulins de l'élection de Fontenay et comme nous l'avons vu ( bull. n° 37 ) le moulin situé une centaine de mètres en aval, dit **Moulin-Neuf**, est tenu, déjà depuis le 5 novembre 1670, par deux frères : **Jacques** et **Joseph** Gaschet.

La branche qui nous intéresse aujourd'hui est celle de Maître **François Gaschet**, qui sitôt après s'être marié avec Marie Chesne, le 25 juillet 1709 à Chaix, s'installe au moulin des **Deux Eaux**. Au moment de son union, son père **Jacques** et sa mère Jeanne de la Mothe, sont déjà décédés, mais où ?

Étaient-ils déjà établis aux **Deux Eaux** ?





Notre état-civil ne commençant qu'à partir de 1688, je ne peux en l'état des choses donner de réponse mais pour ma part je pense qu'ils étaient déjà là, à coté de leurs parents Gaschet dont **Joseph, du Moulinneuf**.

← La Vallée de **Moulinneuf aux Deux Eaux**.

[ Une remarque - à propos de Anne Lepuraud, épouse de Joseph ( bull. n° 37 p. 654 ) ; voici pourquoi on retrouve son nom écrit de différentes façons : « *Lefébure, Lefèbre, Lefèvre* », notre langue française s'est peu à peu formée à partir de la mosaïque des dialectes et du patois. Notre langue ( actuelle ) sera mise en place tardivement car il ne fut pas facile, en effet, de doter notre langue, jusqu'alors phonétique ( XVIII<sup>e</sup> s. etc. ), de règles compatibles avec le latin, d'où des difficultés avec certains mots ou noms dont justement : *Lefèbre* déformé parfois en *Lepuraud*. Les déformations de certains mots étaient, faute de règles précises pour les écrire, déformés. Si le - b - de *Lefèbre* ne devait pas

être prononcé, on en a parfois trouvé écrit des *Lefébure* tout aussi bizarres qu'incohérents ( Qui étaient nos ancêtres ? par J.L. Beaucarnot 2002 édition J.C. Lattès p. 252 ) ].

En 1700, deux branches Gaschet vivent dans la vallée, celle de **Joseph**, installé à **Moulinneuf** et celle de **François**, aux **Deux Eaux** ( voir bull. 38 p. 658 ).

Maître **François Gaschet** et son épouse Marie Chesne vont avoir sept enfants dont beaucoup décéderont en bas âge : **Jacques**, le dernier né, qui épousera Marie Jubien, reprendra la succession de son père

Gaschet <b>Jacques</b> ° v. 1620 x <b>Jeanne La Mothe</b>	Gaschet <b>François</b> ° 1659 x <b>Marie Chesne</b>	Gaschet <b>Jacques</b> ° 1715 x <b>Marie Jubien</b>	Gaschet <b>Jacq Gilles</b> ° 1750 x <b>Françoise Fromaget</b>	Gaschet <b>Marie F.</b> ° 1803 x <b>Louis Poupin</b>
		Gaschet <b>Jeanne</b> ° v. 1710 x <b>Gilles Jubien</b>	Gaschet <b>J.Médard</b> ° 1756 x <b>C. Grassin</b>	Gaschet <b>J Honoré</b> ° 1783 x <b>Marie Poupin</b>
		Gaschet <b>M.Anne</b> ° 1713 x <b>H. Aucheron</b> dont : Marie, Jean, Gilles	Gaschet <b>Françoise</b> ° 1752 x <b>Jean Bonnaud</b>	Gaschet <b>JMédard</b> ° 1785 S.P. Bonnaud <b>Elise</b> ° x <b>Barraud</b> dont : <b>Marie</b> x <b>Charles Poupin</b> cousin g. fils de Louis et Marie Françoise Gaschet

aux **Deux Eaux**.

Le couple aura :

Françoise, Jean Médard et **Jacq Gilles**, l'aîné, marié à Françoise Fromaget ; ces derniers n'auront pour descendance qu'une seule fille **Marie Françoise**, qui à son tour, avec son époux Louis Poupin, prendra la succession et fera tourner le moulin des **Deux Eaux**. Ils auront une importante progéniture qui recueillera les

biens amassés par plusieurs générations de Gaschet.

**Jean Médard**, le troisième enfant, qui a épousé Catherine Grassin, reprendra alors le **Moulinneuf**

[ en 1829, il possède : 112 parcelles de terre ( ou des bâtiments ) dont 75 à la Bodinière et naturellement la moitié des terres et bâtiments du Moulinneuf dont le moulin à eau A 296, qui fonctionne, tandis que l'autre moitié, le moulin à eau A 297 dit « en ruines » appartient alors à un descendant de **Joseph**, Pierre Gaschet, époux de Jeanne Joguet qui est farinier à **Charzay** et non à Chassay - comme dit dans le précédent bulletin p. 657 - en 1810, les deux moulins : A 296 qui fonctionne et A 297 était déjà dit « en ruines » ; il appartenait à la Vve Bonenfant, également branche de **Joseph** - voir bull. n° 37 p. 654 ].

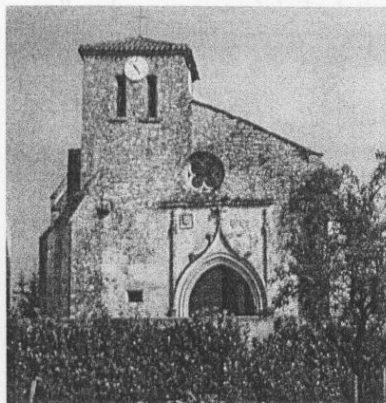
Tous les biens de Jean Médard Gaschet reviendront à ses deux fils : **J.Honoré** et **Pierre J.Médard**, qui hélas resteront sans postérité.

**Françoise**, deuxième enfant et unique fille, s'installe également aux **Deux Eaux** avec son époux Jean Bonnaud, sabotier dont elle aura deux fils : **Jean** et **Jacques**, qui seront meuniers mais demeureront sans descendance.

Ce seront alors les enfants de **Marie Françoise** [ bien que son deuxième prénom soit Jeanne, comme le montre son acte de baptême - voir bull. n° 37 p. 663 - on l'a nommé plus souvent Marie Françoise ] et de Louis Poupin qui feront tourner les moulins de **Moulinneuf** et des **Deux Eaux**.

Mais revenons un peu en arrière !

On se souvient ( bull. n° 37 ), que Maître **Jacques Gaschet**, du **Moulinneuf** [ probablement frère de Mtre Joseph Gaschet, tous deux issus d'une famille protestante - le titre de Maître, hors de l'artisanat, est une appellation donnée à



l'homme aisé et indépendant, ayant une domesticité : meunier, fermier . . . ], avait pour domestique [ farinier sans doute ] un nommé René Botton qui fit un scandale mémorable dans notre église *St Médard* de Mervent ( ci-contre ).

Ce René Botton est-il apparenté avec Nicolas, garçon farinier, qui décède en 1741 âgé seulement de vingt ans ainsi qu'avec Pierre Botton, quarante trois ans, qui est farinier à **Pruneau** ( le moulin à eau n'étant plus guère cité, il s'agit du moulin à vent qui n'a pas été détruit pendant les guerres de Vendée ) en 1798 ?

Revenons un peu sur cette affaire qui fut très grave, très longue et très compliquée puisqu'il y eut plusieurs assignations des témoins : je ne vais vous présenter que des extraits parmi les plus intéressants et dont l'orthographe sera respectée.

[ Dans le bulletin n° 37 p. 654, il s'est glissé une erreur de frappe ; il

faut lire pour date du procès dudit Botton « 8 mars 1752 » au lieu de 9 mars 1712, série B 109 ADV ].

Au XVI<sup>e</sup> siècle, qui blasphémait seulement, était puni par là où il avait péché : on lui coupait la langue quand on ne l'envoyait pas aux galères ( *aller aux fers* ) mais il y avait aussi la prison ; exemple : pour un vol de vaisselle en 1737, puni de trois ans de galère ; deux ans de prison pour un vol de d'une montre et la même peine pour vol de volailles ; un an pour vol de pommes, huit ans de fers pour recel de farine volée, dix ans pour tentative de vol dans la maison de son patron [ à Mervent, Jean Bouron, 24 ans, né et domicilié à la **Guilbaudière**, est condamné par la Cour d'Assises de la Vendée le 13 août 1816 à 5 ans de réclusion pour vol d'une jument appartenant à Pierre Legeron, aussi de cette paroisse, emprisonné à la prison de Fontevault ( Vienne ), il y décède quatre ans plus tard ].

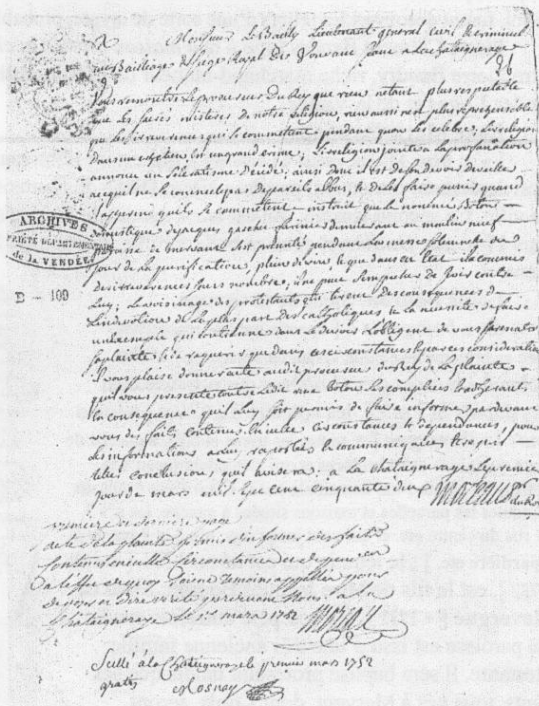
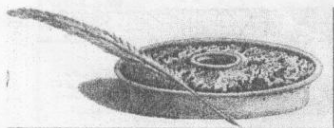
Après les faits de 1752, une dénonciation est probablement réalisée auprès des autorités, par le curé, qui se fait conforté par deux assistants pour le tapage commis en l'église par le nommé Botton, témoins qui devront comparaître.

Puis une accusation est portée ( ci-contre ), le 1<sup>er</sup> mars, auprès de Messire J.François Joseph Moreau, seigneur de Grange, **Conseiller du Roy**, bailli, surintendant général, lieutenant civil et criminel au baillage de Vouvant siégeant à la Châtaigneraie et, à la requête, de : Messire J.Emery Moreau, **Procureur dudit Seigneur Roy** audit Baillage, qui informé des faits, déclare :

« Vous remontre [ moi ] le **Procureur du Roy**, que rien n'estant plus respectable que les **Sacrés Mystères** de notre religion, rien aussi n'est plus répréhensible que les irrévérencieux qui les commettent pendant qu'on les célèbre, l'*ir-religion* ( sic ) dans un chrétien est un grand crime. L'*ir-religion* jointe à la profanation annonce un scélératisme décidé aussi donc il est de son devoir de veiller à ce qu'il ne se cumule pas de

pareils abus et de les faire punir quand il apprend qu'ils se commettent

...  
Instruit que le nommé [ René ] Botton domestique de Jacques Gaschet, farinier demeurant au **Moulinneuf** paroisse de Mervent s'est présenté pendant la messe solennelle du Jour de la Purification [ . . ]





plein de ivre [ saoul ] et que dans cet état il a commis des irrévérrences en nombre. Il ne peut s'empêcher de se prononcer contre luy ; le voisinage des protestants qui tirent des conséquences de l'irreligion de la plus part des catholiques et la nécessité de faire un exemple qui contienne dans le devoir l'obligence de vous présenter sa plainte . . . que dans ces circonstances et par ces considérations il vous plaise [ Monsieur le Conseiller du Roy ] donner acte audit procureur du Roy de la plainte qu'il vous présente contre ledit Boton, ses complices et adhérents, en conséquence qu'il luy soit permis de faire informer par devant vous des faits contenus dans icelle circonstances et dépendances, pour les informations à luy rapportées et communiquées et ce qui sera la conclusion qu'il avisera - 1è mars 1752 [ signé ] Moreau Procureur du Roy . . «

Trois témoins sont cités : Pierre Baudry, René Raison et Louis Bouron.

**Pierre Clément Baudry**, dit « Messire » [ c'est l'appellation officielle des hommes d'Église ], prêtre chapelain de la chapellenie de St Joseph [ de 1717 à 1756 ] et qui officie ce jour-là. [ un chapelain est un prêtre desservant une chapelle de village, de château - en l'occurrence, cette chapellenie était alors probablement située à droite du chœur de l'église actuelle - il est gérant d'une portion de territoire qui n'est pas Paroisse ( sic ) mais qui dépend de la paroisse - il détient le temps de sa fonction des revenus temporels, dont entre autre une borderie, où il

habite qui est entourée de quelques pièces de terre plus un peu partout sur le village des parcelles agraires ( ou parfois sur d'autres paroisses selon les dons ), qui lui assurent un revenu plus que substantiel. Ces terres portent souvent les noms de : *champ de la chapelle, pré de la chapelle* . . . une borderie dite *maison de la chapelle* située au n° 24 rue de la chapelle, plus des terres allant des n°s 22 à 29 et maison n° 30 - où dans les années 1970, lors de travaux dans le sous-sol, furent découverts les reliefs d'une sorte de crypte, probablement des vestiges d'une antique chapelle ]

Pierre Clément Baudry loge à la « maison dite de la chapelle au-dit lieu de Mervent ». Il est le fils de Maître Pierre Baudry, riche marchand-tanneur de la **Renaudière** mais qui tient aussi, en famille, les moulins à tan des **Loges** et de la **Vallée**.

**René Marie Raison,-**

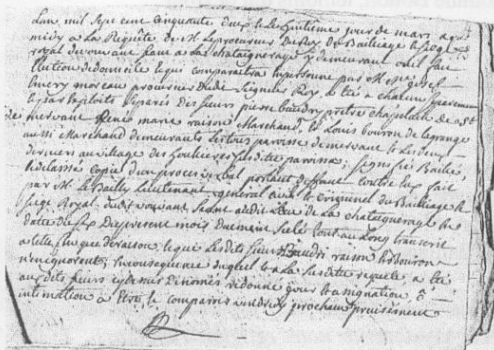
[ a un frère, Michel, prêtre à Fontenay ], qui est un riche marchand de Fontenay, est le fils de Michel Raison, qui est également marchand, paroisse Notre Dame de Fontenay et ancien capitaine de la milice bourgeoise de cette ville. Ce second témoin, qui est aussi syndic de la paroisse de Mervent [ équivalent du maire ] demeure depuis 1740 aux **Ouillères**, dans sa belle famille. Il a épousé Suzanne Bouron, la sœur de Louis, le témoin suivant.

**Louis Bouron, Sieur de la Grange,**

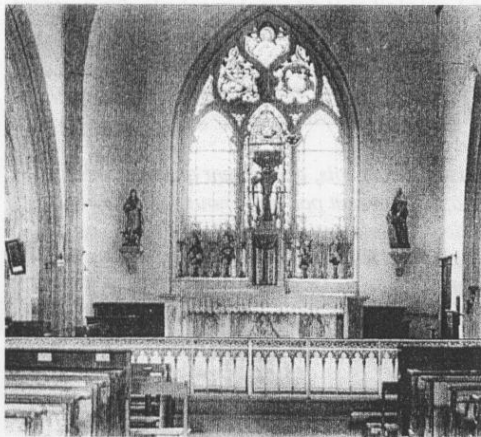
dit « bourgeois » [ appellation très recherchée, donnée en principe au citadin vivant de ses rentes ], riche marchand - fermier des **Ouillères** qui possède des terres depuis la **Vallée**, les coteaux du **Clion** [ ruisseau ], toute la **Rovergne** [ = toutes les terres et bois, à gauche de la route qui monte aux **Ouillères** et qui s'étendent jusqu'à la forêt ( royale aujourd'hui domaniale ) et la **Citardière** ; puis du **Stop**, toutes les parcelles et maisons situées à gauche, les n°s 7, 9, 11 rue du centre etc. et qui vont jusqu'aux n°s 5 et 7 rue de la **Poupardière** etc. ] ; le témoin qui est né en 1711 [ décède en 1782 ], est le fils de Mtre Jacques Bouron, Sieur de la **Rovergne** [ + 1732 ], feu son père autrefois syndic de la paroisse est issu d'une très ancienne famille protestante. Il sera baptisé protestant tandis que ses enfants, tous nés à Mervent, dont **Louis**, seront baptisés catholiques.

Lors d'une audience :

« le samedi 4 mars après midy, à la requête de Mr Le Procureur du Roy » une première ordonnance est rendue par Mr le Bailly, lieutenant général, criminel et civil, demandant aux trois témoins de







comparaître le 6 :

« donné pour l'assignation, ô intimation à être et comparois ( sic ) lundy prochain ( 6 mars ) du présent mois dix heures du matin en la chambre criminelle du palais royal dudit siège pardevant nous dit Sieur Bailly, lieutenant général . . . etc. »

Les témoins ne se présentent pas le 6 mars. Lors de la dite audience, le procureur du Roy signale que chacun des témoins recevra une convocation pour :

« le huitième jour de mars après midy à la requête de M. Le procureur du Roy . . . etc. » leur demandant expressément de comparaître, ce qu'ils ne feront pas toujours. Alors à cette audience du 8 mars une nouvelle convocation à lieu pour le 10 :

« . . . déposer et dire vérité dans l'information faite à l'encontre du nommé **Boton domestique, ses**

*complices adhérents, circonstances et dépendances et de procéder comme de raison . . . en conséquence duquel et à la sus dite requête a été aux dits sieurs cy-dessus dénomés [ les témoins : Baudry, Raison, Bouron ] ordonné jour et assignation, ô intimation à être et comparois vendredy prochain [ le ] dix du présent mois dix heures du matin pour rendre leur déposition dans l'information quand a faire audit Sr Procureur du Roy . . . et nous leur enjoignons d'obéir aux assignations qui leur seront donnés avec 10 livres d'amendes contre chacun laquelle demeurera encourrue de plein droit en cas de non comparution de leur part et même sous plus grand peine s'il y eschoit ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque . . . »*

Ordonnance, qui sera remis au domicile des dits témoins, par Gellot premier greffier, auquel il faudra au moins une journée entière et, dont les frais de déplacement seront à la charge des dits témoins.

« . . . et nous leur enjoignons d'obéir à la présente assignation et leur déclarant que faite par eux dy satisfaire l'amende de dix livres portée par ledit procès verbal demeurera de plein droit encourue par eux et qu'ils y seront même contraints sous plus grande peine si le cas y échoit, c'est a tout quoy mondit sieur Le Procureur du Roy conclu, fait et délivré autant de présentes [ convocations ] aux domiciles des dits sieurs Baudry, Bouron, et Raison en parlant à leurs personnes pour se faire ay employé une journée entière, moy, Gellot, premier greffier audiancier au baillage et siège royal . . . etc.

. . . et autrement procéder ainsi que de raison leur déclarant que faite par eux d'obéir à la présente assignation, ils y seront contraints par les rigueurs de l'ordonnance . . . »

L'arrêté distribué, un huissier se présentera à leur domicile le 10 pour enregistrer les accusations ; le premier est le sieur Baudry [ dont voici un extrait ] :

« Messire Pierre Baudry, prêtre chapelain de ( la chapellenie ) St Joseph de Mervent, demeurant audit lieu de Mervent, témoin assigné pour déposer . . . »

Lequel après serment par luy à nous fait, la main sur le cœur de dire vérité, et qu'il nous a dit être âgé de cinquante huit ans, bien connaître les parties et n'être leur parent, allié, serviteur, ni domestique du tout . . . »

Oùir et interrogé sur les faits portés par la plainte dudit Sr Procureur du Roy dont nous lui avons fait donner lecture par notre commis greffier . . . Dépoze que un jour de dimanche ou Fête de la Purification [ 2 février, jour de la Chandeleur qui cette année là, est un dimanche ], il y a environ un mois pendant la grand ( sic ) messe de Mervent étant dans sa place au cœur ( chœur de l'église, voir en haut à gauche ), située derrière la porte de la balustrade, il sentit poussé la porte, ce qui l'obligea à tourner la tête et il aperçut le

Messire Pierre Baudry, prêtre chapelain de St Joseph de Mervent, témoin assigné pour déposer . . .  
 Lequel après serment par luy à nous fait, la main sur le cœur de dire vérité, et qu'il nous a dit être âgé de cinquante huit ans, bien connaître les parties et n'être leur parent, allié, serviteur, ni domestique du tout . . .  
 Oùir et interrogé sur les faits portés par la plainte dudit Sr Procureur du Roy dont nous lui avons fait donner lecture par notre commis greffier . . .  
 Dépoze que un jour de dimanche ou Fête de la Purification [ 2 février, jour de la Chandeleur qui cette année là, est un dimanche ], il y a environ un mois pendant la grand ( sic ) messe de Mervent étant dans sa place au cœur ( chœur de l'église, voir en haut à gauche ), située derrière la porte de la balustrade, il sentit poussé la porte, ce qui l'obligea à tourner la tête et il aperçut le

Messire Pierre Baudry, prêtre chapelain de St Joseph de Mervent, témoin assigné pour déposer . . .  
 Lequel après serment par luy à nous fait, la main sur le cœur de dire vérité, et qu'il nous a dit être âgé de cinquante huit ans, bien connaître les parties et n'être leur parent, allié, serviteur, ni domestique du tout . . .  
 Oùir et interrogé sur les faits portés par la plainte dudit Sr Procureur du Roy dont nous lui avons fait donner lecture par notre commis greffier . . .  
 Dépoze que un jour de dimanche ou Fête de la Purification [ 2 février, jour de la Chandeleur qui cette année là, est un dimanche ], il y a environ un mois pendant la grand ( sic ) messe de Mervent étant dans sa place au cœur ( chœur de l'église, voir en haut à gauche ), située derrière la porte de la balustrade, il sentit poussé la porte, ce qui l'obligea à tourner la tête et il aperçut le



nommé Botton, accusé ( sic ) qui riait et étant sittué proche la dite porte lui fit signe de se taire néanmoins juste après il sentit encore repoussé la porte, le déposant [ le curé - signature ci-contre ] se tint dans sa place sans regarder davantage si ledit Botton était ivre ou non, qui étoit ledit témoin tout ce qu'il a dit . [ signé ] Baudry, Moreau, Mosnay greffier.

Déposition suivante :

« M<sup>o</sup> René Marie Raison, bourgeois, demeurant aux **Oulières**, paroisse de Mervent, lequel après serment par luy a nous fait de dire la vérité et qu'il a dit être âgé de quarante ans . . [ etc. même énoncé que pour la précédente déclaration ] . . Dépose qu'il n'a pu obéir à la première assignation qui luy a été donné [ 4 mars ] n'étant pas chez luy ce jour-là, ni même le jour que l'huissier lui porta la première assignation parce qu'étant syndic de la paroisse il a été obligé par ordre du subdélégué de Monsieur Lintendant d'aller chercher le milicien de la ditte paroisse qui

était à Marans, quand surplus, tout ce qu'il sait des faits portés par laditte plainte c'est qu'il y a quelques temps pendant la grande messe de Mervent un jour de fête ou de dimanche ne s'en ressouvient point précisément, estant dans son banc proche le mur il aperçut ledit Botton accusé qui estoit à genoux et qui poussa deux ou trois fois la porte de la balustrade du Cœur [ chœur ] et qu'il se mit à rire, ce qui fit rire quelques autres personnes et ne çait point s'il estoit ivre ou non, qu'y estoit ce quil adit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit quelle contient vérité . . etc. [ signé ci-contre ] Raison, Moreau, Mosnay greffier ».

Néanmoins, le dit témoin a été taxé de trente sols, comme le sera le témoin suivant :

« Mr Louis Bouron marchand demeurant au village des **Oulières** paroisse de Mervent témoin assigné . . . etc. lequel après serment par luy à nous fait de dire vérité et quil nous adit estre agé de quarante ans ou environ bien connaître les parties et n'être leur parent, allié, . etc.

Ouir et interrogé sur les faits . . etc.

dépose que tout ce quil çait des faits portés par laditte plainte et quin jour de fête ou de dimanche, ne sent ressouvient point précizément, ledit Botton accusé entra dans l'église dudit Mervent pendant la grande messe se mit à genoux contre la balustrade du Cœur, en poussa la porte deux ou trois fois en se mettant à rire, ce qui fit rire quelques autres personnes, ne çait point s'il estoit ivre ou non, qu'y estoit ce quil à dire, scaivoir lecture alors faite de sa déposition adit quelle contient vérité . [ signé ci-dessous ] Bouron, Moreau, Mosnay ».

On imagine que ce procès a dû faire beaucoup de bruit dans la paroisse.

Hélas, à ce jour, je n'ai pas trouvé de document sur l'issue de cette affaire à laquelle était mêlé, de près ou de loin, Maître Jacques Gaschet, farinier [ employeur de René Botton ; le nom de ce dernier n'apparaîtra jamais dans l'État - civil par la suite - a-t-il quitté Mervent pour aller en prison ? ] .

M<sup>o</sup> Louis Bouron marchand demeurant au village des Oulières paroisse de Mervent témoin assigné . . . etc. lequel après serment par luy à nous fait de dire vérité et quil nous adit estre agé de quarante ans ou environ bien connaître les parties et n'être leur parent, allié, . etc.

Ouir et interrogé sur les faits portés par laditte plainte et quin jour de fête ou de dimanche, ne sent ressouvient point précizément, ledit Botton accusé entra dans l'église dudit Mervent pendant la grande messe se mit à genoux contre la balustrade du Cœur, en poussa la porte deux ou trois fois en se mettant à rire, ce qui fit rire quelques autres personnes, ne çait point s'il estoit ivre ou non, qu'y estoit ce quil à dire, scaivoir lecture alors faite de sa déposition adit quelle contient vérité . [ signé ci-dessous ] Bouron, Moreau, Mosnay ».

Ouir et interrogé sur les faits portés par laditte plainte d'ouïr par ledit témoin, lequel après serment par luy a nous fait de dire la vérité et qu'il a dit être âgé de quarante ans . . etc. même énoncé que pour la précédente déclaration ] . . Dépose qu'il n'a pu obéir à la première assignation qui luy a été donné [ 4 mars ] n'étant pas chez luy ce jour-là, ni même le jour que l'huissier lui porta la première assignation parce qu'étant syndic de la paroisse il a été obligé par ordre du subdélégué de Monsieur Lintendant d'aller chercher le milicien de la ditte paroisse qui était à Marans, quand surplus, tout ce qu'il sait des faits portés par laditte plainte c'est qu'il y a quelques temps pendant la grande messe de Mervent un jour de fête ou de dimanche ne s'en ressouvient point précisément, estant dans son banc proche le mur il aperçut ledit Botton accusé qui estoit à genoux et qui poussa deux ou trois fois la porte de la balustrade du Cœur [ chœur ] et qu'il se mit à rire, ce qui fit rire quelques autres personnes et ne çait point s'il estoit ivre ou non, qu'y estoit ce quil adit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit quelle contient vérité . . etc. [ signé ci-contre ] Raison, Moreau, Mosnay greffier.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

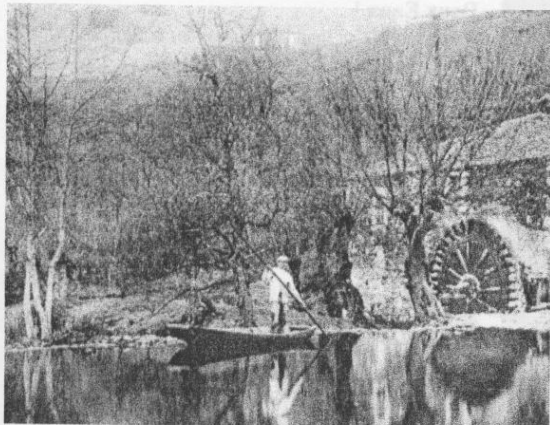
50

Nous reprenons le cours de l'histoire de la famille Gaschet et du moulin des **Deux Eaux**.

Dans l'historique précédent, sur le **Moulinneuf**, nous avions vu tous les descendants de Maître **François Gaschet** et pu constater que sa lignée mâle se termine avec Pierre J. Honoré et P. Jean Médard, ses arrières petits-fils.

C'est donc, son arrière-petite-fille, **Marie Françoise**, qui recevra tout ce patrimoine.

La mère de **Marie Françoise**, Françoise Fromagette, est veuve de Jacq Gilles Gaschet déjà



avant 1810, date où elle possède la *Maison du Mtre Meunier* des **Deux Eaux**, n° 283 et 284 ( plan 1810 ) ainsi que des terres naturellement : n° 274, 277 et 286 le moulin à eau puis 288 et 289.

Françoise Gaschet [ la tante paternelle de **Marie François**, sœur de son père Jacq Gilles ], possède alors avec son époux Jean Bonnaud : la maison 282, plus petite, plus le toit 275 et des terres également : n° 276, 278, 279, 280, 281 et 285 le moulin à eau puis 287.

**Marie François**, avait épousé à la « *Petite Église* » de Pissotte [ où des prêtres dissidents au Concordat donnent les sacrements - voir bulletin n° 37 p 663 ] Louis Poupin ; sur leurs vieux jours, le couple s'installera au moulin

d'**Ecoutard**, fief des Poupin, où décèdera Louis en 1863 ; treize ans plus tard, **Marie François**, sa veuve, décède à son tour et le partage est fait, comme on l'a vu dans le précédent bulletin.

Ce sera Charles, l'un de leurs fils [ qui a épousé le 25 mai 1875 à Vouvant, Marie Elise Barraud, née en 1857 à l'Orbrie, fille de Pierre et Françoise M.Elise Bonnaud ], qui prendra la succession et fera tourner le moulin des **Deux Eaux**.

Ainsi qu'on l'a vu ce moulin, très important, nécessite une main-d'œuvre considérable.

Les propriétaires successifs emploient du personnel dont les noms, nous sont connus grâce entre autre aux recensements et divers documents ; ainsi **François Gaschet**, l'ancêtre, dont « *la domestique, Marie Auger se noie aux Deux Eaux* », a également à son service en 1742, **Nicolas Fourneau**, dit « *farinier* ».

Maître **Jacques Gaschet**, son fils, qui lui succède, emploie successivement : dès 1791, **Pierre Chéssé** dit « *farinier* » [ s'écrit aussi Chaisé - époux de Jeanne Michot dont il sera veuf en 1805. Il s'unira en secondes noces avec une fille de farinier, Marie Charron, **d'Ecoutard** ; ils demeureront aux **Deux Eaux** jusqu'en 1817.

Ce couple aura plusieurs enfants nés aux **Deux Eaux** : Madeleine, Jacques, Pierre et Françoise ] ; en 1793, s'y trouve aussi **Jean Donné** dit « *domestique* ».

Ainsi que nous l'avons vu, vivent ou travaillent au moulin, plusieurs membres de la famille Aucheron, qui sont apparentés avec les Gaschet ; en effet, Maître François Gaschet avait marié sa fille M.Anne avec un « *farinier* » Hilaire Aucheron, qui décèdera d'ailleurs aux **Deux Eaux** et d'eux naîtront : **Jean Aucheron**, qui sera dit d'abord « *garçon farinier* » puis « *farinier* » ; il épouse Marie Royer et demeure jusqu'en 1801 aux **Deux Eaux**. **Gilles Aucheron**, y travaille également comme « *domestique farinier chez sa famille maternelle* » a écrit le curé en 1814.

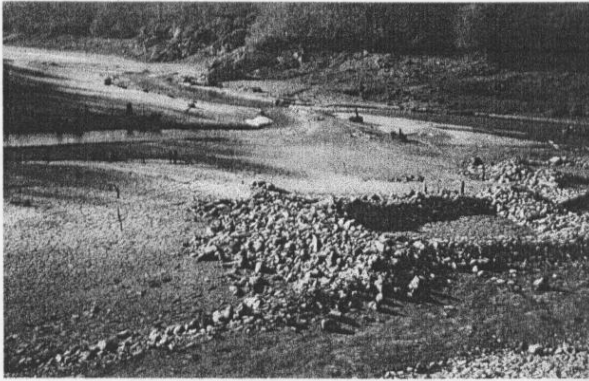
En 1816, s'y trouve également comme domestique farinier, **François Amélien**, qui signe bien et dont la famille est au moulin de **Gourdin** ( voir bull. n° 33 ), où il décèdera d'ailleurs en 1841 âgé de 62 ans ; il sera aussi journalier farinier au moulin de **Doreau** et épousera Marie Bagué, dont la famille demeure audit lieu.

Une autre famille vit également aux **Deux Eaux** : **Jean Légeron**, époux de Marie Pétorin ; il décède le 16 avril 1820 ( 56 a. ) chez son fils Jean, farinier [« *domestique aux Deux Eaux* », écrit le curé sur l'acte de décès ] et qui décède à son tour, en 1823, âgé seulement de trente et un an, mais à l'Hôpital civil de Fontenay-le-Comte.

les rochers à gauche du chemin des **D.Eaux** →

Dès 1821, est cité également, **Louis Arrenaud** et son épouse Rose Bridonneau. En fait il y a toujours eu beaucoup de monde au moulin des





### Deux Eaux !

← maison 347 au fond la chaussée des **D.Eaux**

Lorsque Louis Poupin et son épouse **Marie Françoise** Gaschet s'installent au moulin, bien que jeunes et sans doute robustes, ils emploient eux aussi du personnel comme le montre le premier recensement connu de la commune en 1836.

A ce recensement là, c'est « *Françoise Fromagette* » [ déformation de Fromaget ], veuve de Jacques Gilles Gaschet et, belle-mère de Louis Poupin, qui est dite propriétaire du moulin à eau 286, de certains bâtiments et terres tandis que son gendre

Louis Poupin est signalé « *meunier* » et il y a déjà quatre enfants : Honorée, Jules, Aimé, Jean ; deux employés sont à leur service : Henri Rouhault, domestique et Marie Fromaget, servante.

Mais, l'autre moulin à eau 285 était tenu, lui, par d'autres membres de cette grande famille comme nous l'avons vu dans le précédent bulletin, aussi revenons un peu en arrière.

Défunt M<sup>re</sup> **Jacques Gilles Gaschet** avait une sœur - comme nous l'avons vu plus haut - Françoise, qui avait épousé un sabotier aisé, Jean Bonnaud [ sa grand-mère maternelle était une Marie Poupin, comme par hasard ! - voir également le bulletin précédent ] dont elle a eut deux fils.

Dans le même recensement de 1836, Jean Bonnaud, père, veuf, soixante dix neuf ans, est dit « *propriétaire* » tandis que son fils Jean, quarante quatre ans, est dit « *meunier* » alors que son autre fils Jacques, plus jeune de trois ans, est dit lui, « *propriétaire* » et emploie du personnel : Vincent Coirier comme domestique et Marie Goupil comme servante.

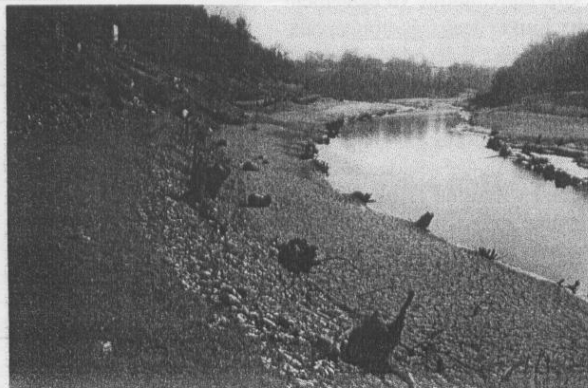
Avec Jean Bonnaud et ses fils, demeure également Jean Sausseau, dit « *propriétaire* », issu d'Écoutard, qui a avec lui sa domestique, Marie Auger. Jeân Sausseau [ est l'oncle maternel de Louis (époux de M.Françoise Gaschet) et de Marie Poupin, veuve de J.Antoine Ayrault ; cette se remariera avec J.Honoré Gaschet ], a laissé gérer ses biens d'Écoutard, pour un temps, à ses deux neveux. Sur ses vieux jours, il va s'en défaire totalement puisque son unique fille, Marie, qui a épousé un boulanger de St Hilaire-des-Loges, ne pourra faire tourner le moulin ; alors il s'installe aux **Deux Eaux** dans la *Maison du M<sup>re</sup> Meunier* 353.

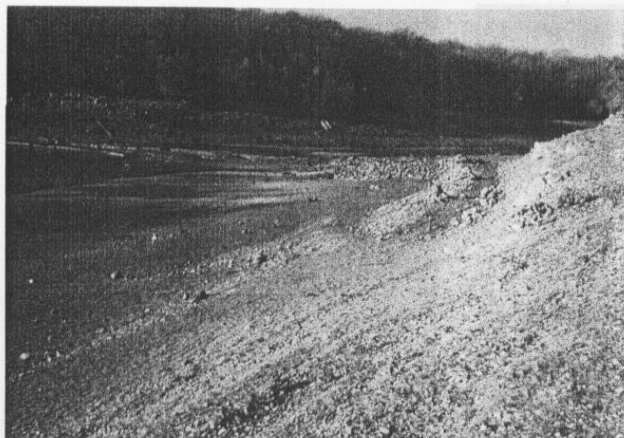
Seize personnes vivent alors dans le hameau sans compter ceux qui peut-être descendent y travailler à la journée : voituriers, couturière etc. . .

Mais que possède donc exactement, à ce moment là, Jean Bonnaud ? Comme on le sait, tout ce qui concerne les **Deux Eaux**, lui vient de feu son épouse Françoise, fille de Jacques Gaschet et Marie Jubien. Après partage, elle détient une partie des **Deux Eaux** avec son frère Jacq Gilles tandis que leur autre frère J.Médard reprend le **Moulinneuf** ( avant 1788 ).

Déjà en 1810, d'après la matrice cadastrale, Jean Bonnaud et son épouse possédaient : 275 toit des Ouches, 276 les Ouches, 278 les Ouches, 279 pré des D.Eaux, 280 jardin des D.Eaux, 281 jardin, 282 maison des D.Eaux, 285 moulin à eau, 287 jardin des D.Eaux et d'autres biens à **Perrure** ( notamment le moulin à vent annexe du moulin à eau qui permet de travailler en cas de sécheresse ) : G 752 moulin à vent des Ajoncs, 754 terre et à **St Thomas** : C 120 Bois Bonnaud, appelé en patois « *Bois Bounnais* »

au 1<sup>è</sup> plan, chemin de **Moulinneuf** aux **D.Eaux** → [ où, au début du siècle dernier, des descendants Poupin fouilleront pour trouver un soi-disant trésor, voir bull. n° 9 le *Trésor du Bois Bounnais* ], C 121 Pré de la Bordière ou borderie de St Thomas appelé aussi Pré de l'Abordage ( vient de borderie, bordagier ), 122,123 les jardins, 124 les Vagues, 125 Pré de la Noue, une terre ( vigne ) aussi G 610 au **Fief**





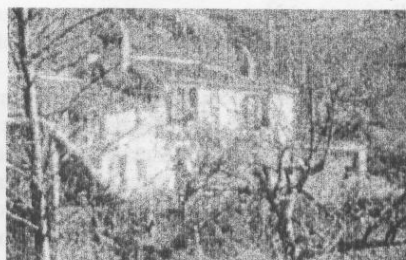
**Bel Air** et en indivis avec ses deux beaux-frères Gaschet : Bois de la Borderie du Nay.

← à gauche, le **Grand pré** au bord de la rivière, le chemin, et à droite la **pâtûre de la Cotière**

Comme on l'a vu, le reste des **Deux Eaux**, en 1810, appartenait à Jacques Gilles Gaschet, qui décède en 1816, laissant sa veuve propriétaire des biens qui comprenaient sur le relevé cadastral : 274 Jardin des D.Eaux, 277 pâtûre des D.Eaux, 278 l'Ouche du Prévèreau dite des D.Eaux, 283 Maison des D.Eaux, 284 Maison du Maître, 286 moulin à eau, 288 jardin du moulin, 289

pré du milieu ; lui appartiennent aussi quelques parcelles qui touchent le **Moulin-Neuf** : 290 pré des D.Eaux, 291 jardin du Moulinneuf et 292 maison du Moulinneuf, puis à **Perrure** : G 724 toit, 726 maison, 733-740-742 jardins, ainsi qu'un moulin à vent 753 dit des Ajoncs ( l'autre le 752 est à Bonnaud ) ; plusieurs parcelles à la **Vallée** : 202-203 Pré de la Noue, 220 l'Etorpé, des parcelles à la **Bodinière**, maison et terres au **Nay**, vignes au **Fief Bel Air**, une pâtûre au **Prévèreau** [ en 1810, ce moulin ne semble pas être en état de tourner puisqu'il n'est pas cité ni sur le plan ni sur la matrice. Pourtant, il a fonctionné puisque il est cité en activité en 1735 et 1757 ; en 1834, la veuve de Jacq Gilles, fait la déclaration de « *construction du moulin de Prévèreau* », il ne peut s'agir que d'une reconstruction ], et d'autres encore . . .

En janvier 1837, à la mort de Françoise Fromagette, tout ce patrimoine revient à son unique fille, **Marie Françoise** et à son époux Louis Poupin ( qui vivent dans la moitié de la Maison du Maître Meunier 353 qu'ils possèdent en indivis avec le père Bonnaud ) ainsi que quelques autres parcelles : 343 Pré de l'Ouche, 348 maison et écurie ( où sont logés les employés qui ont femmes et enfants ), 349 ( 1/2 ) corridor des maisons, 350 ( 1/2 ) fournil, 351 ( 1/2 ) four, 352 ( 1/2 ) cellier, 366 moulin à eau, 357 ( 1/2 ) corridor des moulins, 358 ( 1/2 ) cour des moulins, 359 ( 1/2 ) l'Epron, 360 ( 1/2 ) chaussée, 361 l'Auvent, 363 jardin du bas, 364 forge, 366 Pt coteau, 367 verger du haut, 368 les Rochers ou Pré de l'Ouche, 369 les Rochers ou Pâtis du coteau ; on remarquera que la forge n'est pas en indivis.

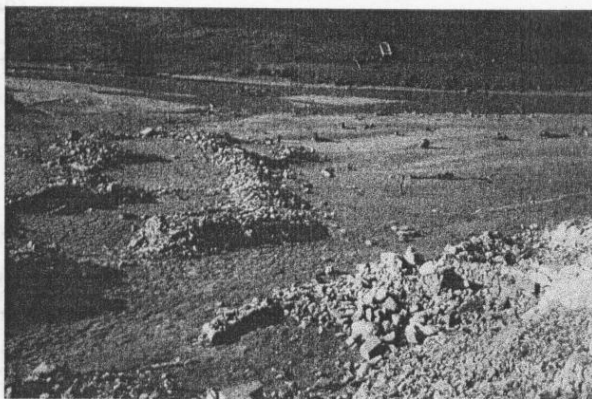


Au recensement de 1841, Jean Sausseau, Jean Bonnaud et ses fils, vivent toujours aux **Deux Eaux**. Ils ont comme personnel, François Guillot, domestique et une servante, Marie Coirier [sa famille habite **St Thomas**. Elle épousera en 1844, Jacques Bonnaud, le second fils de son Maître, de « *Monsieur Not' bon Maître* » comme on disait alors ]. En 1844, Jean Bonnaud, âgé de quatre vingt dix ans, vit toujours avec ses fils. Leurs biens sont recensés au nom de « *Bonnaud et ses fils* » mais il possède aussi quelques parcelles en indivis avec son neveu Louis Poupin.

chaussée des **D.Eaux**, à droite le Pâtis de l'Auvent, au fond la maison de **Moulinneuf** (voir encadré) →

Il possède également le moulin et cerne de la **Grande Perrure** appelé *Moulin des Joncs* ou *des Ajoncs* plus ses terres au **Fief Bel Air**, à **St Thomas** sans compter





qu'il est propriétaire aussi de presque tout le hameau de **Pierre Brune** ( dont un total de vingt quatre parcelles et maisons achetées probablement lors de la mise en vente des « *Biens Nationaux* » pour une misère mais payable en or )

← Ruines de la **Maison de Maître** des **D.Eaux** et aux **D.Eaux** ( voir plan 1844 ) : 349 ( 1/2 = en indivis ) corridor des maisons, 351 ( 1/2 ) four, 353 ( 1/2 ) Maison du Mtre, 354 chambre, 355 moulin à eau, 357 ( 1/2 ) corridor des moulins, 358 ( 1/2 ) cour des moulins, 359 ( 1/2 ) l'épron, 360 ( 1/2 ) chaussée, 362 pâts de l'Auvent, 365 toit qui touche une cour plus 350 ( 1/2 ) fournil, 352 ( 1/2 ) cellier.

Au même recensement de 1841, le couple Poupin est toujours là aussi, plus un autre fils, Jean, né en 1838 et avec toujours du personnel : Jeanne Chiasson, servante, François Aucheron ( parent de Gaschet ), Henry Barraud, Jean Mérit et toujours Henry Rouhault qui est dit alors « *pensionnaire* ».

Vu le nombre de personnel ( 16 personnes ), on peut penser que le moulin tourne à plein régime !

Ce qui n'était peut-être pas le cas en 1810 car le moulin n'est imposé alors que 25 Francs-or et sa maison de Maître 160 Fr. tandis que le **Moulinneuf**, dont une seule roue fonctionne alors, est imposé 16 Francs-or et sa maison 180 Francs-or ( pour comparaison, le **Portail** est imposé 80 Fr. tandis que sa maison est imposée 200 Francs-or ).

Revenons à Louis Poupin et à son épouse **Marie Françoise** Gaschet, qui après le décès de leurs deux vieux oncles, Jean Sausseau et Jean Bonnaud, puis des fils de ce dernier : Jean décèdera « *subitement* » en 1857 et Jacques de « *maladie* » en 1859, deviendront propriétaires de tout le hameau des **Deux Eaux**.

Parlons un peu de ces familles Poupin, très-riches elles aussi, et dont beaucoup de membres, à cette époque, signent leur patronyme « *Poupain* ». Naturellement, ce sont des familles de meuniers installées dans la périphérie de Mervent : au moulin à eau de Sauvaget à Pissotte, moulin à vent de la Lisière à l'Orbric, moulin froment à Vouvant, au moulin à vent des Essorts à Fontenay-le-Comte ( aujourd'hui disparu, il était situé près de l'actuel Gaillardon, derrière l'Hôpital ), etc. . .

[ Au fil des générations, ces familles de meuniers s'allient avec d'autres familles de meuniers comme cela était la coutume alors, mais ils sont souvent apparentés aussi, quelques générations antérieures, avec leur propre famille avec qui, elles entretiennent des liens réels - doublés alors par les mariages - et des liens biologiques. De façon générale et moyenne, ce cercle de famille élargi ne dépasse rarement le degré de cousins issus de germain : les grands-parents étant alors frères et sœurs ; à la génération suivante, on connaît la parenté mais on ne lui donne plus de réalité, on l'ignore de bonne ou de mauvaise foi, néanmoins demeure une certaine endogamie ! Enfin, ce qui compte surtout, c'est protéger le patrimoine et conserver les biens ; à cette famille, très re-composée par tous ces mariages consanguins viennent s'ajouter quelques domestiques ou servantes, généralement très intégrés à elle et c'est ainsi que dans les recensements, ils sont comptés comme faisant partie de la maison ].

**Famille Poupin** [ Poupain ]

<u>Poupin Jean</u>	[ <u>Poupin Nicolas</u>	[ <u>Poupin Louis</u>	[ <u>Poupin Pierre</u>	[ <u>Poupin Louis</u>	[ <u>Poupin Charles P.</u>
x ?	x Marie Donné	x Jeanne Jubien	[ x Marie Sausseau	[ x Françoise Gaschet	x Marie Barraud
	xx Jeanne Granger	enfants :	[	[	
	xxx Marie Bonnaud	M. Jeanne	[	[ <u>Poupin Marie</u>	
		Pierre	[	x J. Antoine Ayrault + <b>S. Postérité</b>	
		Nicolas	[	xx J. Honoré Gaschet	
			[		
			[ <u>Poupin M. Jeanne</u>	[ <u>Barraud Pierre</u>	[ <u>Barraud Marie</u>
			x René Barraud	x M. Elise Bonnaud	x <b>Poupin Charles</b>

Certains membres des familles Gaschet - Poupin, sont alliés à trois reprises au moins, entre eux.

La vallée des D.Eaux en 1996 →

Louis Poupin qui reçoit la succession du moulin des **Deux Eaux**, propriété des Gaschet, est l'arrière - arrière petit-fils de Jean Poupin, meunier déjà aisé ; son fils Nicolas, qui convolera trois fois en justes noces, est installé en 1748 au moulin de *Lisière* de l'Orbrie ou moulin du Gué, qui est un moulin à vent probablement annexe du moulin de *Sauvaget* de Pissotte, où on le retrouve en 1752.



En 1754, le 17 juin, il afferme le moulin *Crochet* de Pissotte qui appartient alors à Messire Antoine Jean Vallin, écuyer, seigneur de Beaune et de l'Orbrie [ paroisse qui comptait dix moulins à vent en 1745]. Nicolas Poupin, n'aura pas moins de sept garçons dont Louis, également farinier, installé de 1775 à 1799 au moulin de la *Lisière* de l'Orbrie mais aussi au moulin de *Sauvaget* de Pissotte, tous deux proches de Mervent.

Louis épouse en 1773, à l'Orbrie, Jeanne Jubien ( apparentée à Marie Jubien, des Loges de Mervent, épouse de Jacques Gaschet - ci-dessous extrait acte du mariage religieux ), qui est la fille d'un riche marchand dans le négoce du bois et fermier domicilié à l'Orbrie, M<sup>o</sup> Pierre Jubien époux de Renée Moricet.

Ceux-ci ont des attaches à Mervent puisqu'ils y ont longtemps vécu. Bien avant 1750, Pierre Jubien, père, a été fermier [ et adjudicataire de bois dans la forêt de Mervent ] au château de la **Citardière** puis après lui, son fils Pierre, prend les affaires familiales en mains et s'installe, lui, jusqu'en 1770, au château de la **Cornelière** tandis que son frère aîné, J.François, devient prêtre chapelain de la chapellenie de St Joseph à Mervent de 1758 à 1778 et demeure donc au bourg de cette paroisse.

Le couple Poupin-Jubien aura plusieurs enfants dont : Nicolas, Marie Jeanne, qui épouse un farinier, René, fils de Gilles Barraud, farinier, dont la famille était au moulin du **Besson** ( voir bull. n° 35 ) et de Louise Mallet, fille du farinier du moulin de l'**Erable** ( voir bull. n° 36 ) et René, qui travaillera dans les moulins de la famille : *Sauvaget* en 1790, **Brûleau** en 1795 et s'installe ensuite au moulin des *Essorts* de Fontenay puis enfin, Pierre Louis qui fera souche à Mervent en épousant une fille de farinier d'**Ecoutard**.

**Pierre Louis Poupin**, qui est né le 14 février 1780 au moulin ( à vent ) de la *Lisière*, p/sse de l'Orbrie, épouse le 28 janvier 1799, Louise « Marie » Sausseau, née le 28 juin 1777 au moulin d'**Ecoutard**, p/sse de Mervent ( voir bull. n° 14 ) [ elle est aussi issue d'une grande famille de farinier alliée depuis toujours à d'autres familles de farinier ainsi en 1716 déjà, un frère et une sœur, Jean et Louise Sausseau épousent deux enfants du farinier du moulin du **Portail**, Jean et Françoise Normand ].

Cette famille Sausseau est, elle aussi, très riche. Jean, le grand-père de Marie, décède à **Ecoutard** en 1786, âgé de soixante huit ans, tandis que sa grand-mère Marie Caniot y décède également en 1794, âgée de quatre vingt deux ans.

Marie n'a que quatre ans lorsque Pierre, son père, décède âgé seulement de cinquante six ans laissant une jeune épouse de trente ans sa cadette, Louise Charron dite alors la « *veuve Sausseau*, meunière à *Ecoutard* », qui va faire tourner le moulin et élever ses deux jeunes enfants : Jean et Marie.

Louise Charron est, elle aussi, fille de meunier ; ses parents sont installés à *Ecoute-s'il-Pleut*, moulin à eau situé pas très loin d'**Ecoutard** [ se prononce en patois « *Ce cout s'o pié* » ] ; ce moulin fait partie de St Michel-



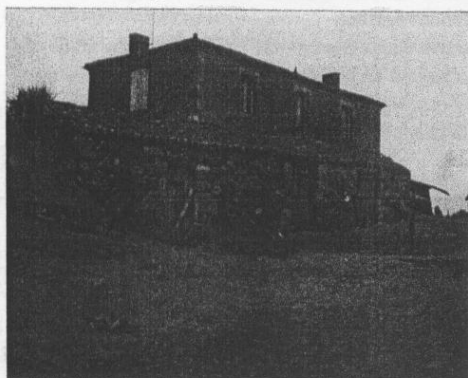
le-Clouc, et est établi sur le ruisseau de *Maigre-Sourit*, affluent du ruisseau de la **Cornelière** ( sur lequel est installé le moulin d'**Ecoutard** - ci-contre ).

Ce ruisseau délimite les communes de Mervent et de Foussais et sur le plan de 1810, il s'appelle aussi *ruisseau du Pont Barrot*.

Ce moulin d'*Ecoute-s'il-pleut*, est le berceau de la famille Charron. Jean, le fils de Louise Charron [ et que l'on retrouvera quelques années plus tard chez son neveu, aux **Deux Eaux** ], s'y installe et fait tourner ce petit moulin tandis que, Marie, sa sœur, qui a épousé en 1799, Pierre Louis Poupin [ dont la famille est au moulin de la *Lizière de l'Orbrie* ], demeure au moulin d'**Ecoutard** avec sa mère, la *veuve Sausseau*. Son époux, Pierre Louis Poupin, qui signe « *Poupain* », prend en charge le moulin, comme « *garçon farinier* », ainsi que cela est signalé en 1810.

A cette époque, la « *veuve Sausseau* », est propriétaire en indivis avec Jean Sausseau, son fils, de la totalité des bâtiments et terres dépendants d'**Ecoutard** mais aussi des biens et terres du moulin d'*Ecoute-s'il-Pleut*. Ce dernier, avait épousé Marie Audonnet. Il est veuf en 1798, cette dernière décède âgée de vingt cinq ans et lui laisse une petite fille : Marie. Vers 1820, Jean Sausseau est de retour à **Ecoutard**.

Le tout petit moulin d'*Ecoute-s'il-Pleut* s'est-il arrêté de tourner ?



Le 23 octobre 1822, Jean Sausseau a encore certaines implications à **Ecoutard** ( ci-contre et ci-dessous la *Maison de Mre d'Ecoutard* ) puisque c'est lui qui « *paie à la Fabrique de Mervent, la somme de 6 Francs-or d'arrérage que lui et ses co-héritiers doivent pour le moulin d'Ecoutard* » ( sic ).

En effet, une parcelle de terre appartenait à l'Église de Mervent, depuis des temps immémoriaux sans doute, et malgré la Révolution et son cortège de réformes ( abolition des privilèges, vente des biens de l'Église ) la famille doit encore payer certaines redevances.

Ainsi en septembre 1825, c'est son beau-frère, « *Pierre Poupin d'Ecoutard* [ qui ] *paie la somme de 4 Francs-or à la Fabrique pour trois années d'arrérages de*

*la rente due à la Fabrique sur le « champ de la Cure »* ( sic ), appelé aussi : Pt Pré de Mervent, parcelle B 1106.

Pierre Louis Poupin décède deux ans plus tard, le 6 janvier 1827 âgé seulement de quarante sept ans. Sa veuve, Louise « *Marie* » Sausseau [ qui a reçu un peu d'instruction puisqu'elle signe assez bien ] demeure seule au moulin d'**Ecoutard** avec ses deux enfants non mariés : Louis, né en 1800 et Marie en 1801 et qui vont se marier civilement, à Mervent, le même jour, le 11 juin 1828.

Louis Henri Poupin épouse Marie Françoise Gaschet, fille unique du farinier du moulin des **Deux Eaux** ; la cérémonie religieuse est consacrée à Pissotte par « *un prêtre de la Petite Église* » ( voir bull. n° 38 p. 664 ). Marie, sœur de Louis, [ qui sait très bien signer aussi ], épouse religieusement à l'église de Mervent, Jacques Antoine Ayrault, originaire de St Pierre-le-Vieux ; ses parents, François et Marie Sacré tiennent le *moulin de la Roche* à Fontenay-le-Comte [devenu une importante minoterie, tenue ces dernières années par la famille Guillon et en passe de devenir un musée ; ce moulin est situé sur la rivière Vendée juste après le moulin de Pilorge ].

Marie Poupin et son époux vont demeurer à **Ecoutard** jusque vers 1830 puis ils viendront s'installer au **Moulinneuf** [ ainsi qu'on l'a vu dans le précédent bulletin ]. C'est dans ce moulin que décède son mari des suites « *d'une longue maladie* » ;

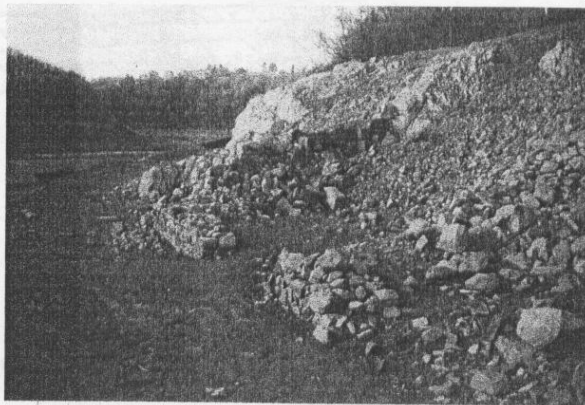




Marie, qui n'est point sans biens [ possède des terres à la Pointe, au Nay, à la Gajonnière, une maison et terres aux Ouilères et à Ecoutard ], se remarie alors avec J.P.Honoré Gaschet, propriétaire du **Moulinneuf** et dont elle n'aura pas d'enfants.

Ruines de la **forge** et toit n° 365 où → se trouvait la **fontaine des D.Eaux**

Marie perdra aussi son fils [ issu de son premier mariage ], Antoine, d'une « *longue maladie* » et également la femme de ce dernier qui, elle aussi, « *a rendu son âme à Dieu après une longue et dure maladie* » ; elle n'aura pas de postérité puisque sur ses trois petits enfants, deux trépasseront prématurément tandis que le troisième Camille Léandre, deviendra prêtre missionnaire.



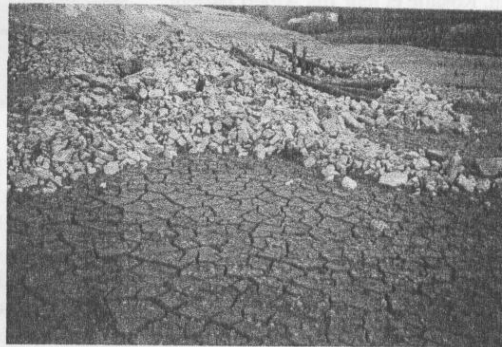
**Louis Henri Poupin** s'installe tout naturellement aux **Deux Eaux**, dans sa belle famille ( voir bull. n° 38 p.664 et 668 ), dans la **Maison du Maître** 353-354, et où vont naître presque tous leurs enfants : **Honorée**, leur unique fille en 1829, **Jules**, **Jean**, **Pierre**, **Charles** et enfin **Valentin** qui voit le jour à **Ecoutard** en février 1846.

Louis Poupin a déjà quitter les **Deux Eaux** pour Ecoutard, lorsque, y décède, le 15 avril 1848, une jeune enfant : Marie Bouron, « *mendiante âgée de dix ans, née à Bourseguin, décédée dans la nuit à deux heures, aux Deux Eaux* » a écrit le curé sur son registre ; elle était la fille de Louis ( 50 ans ) et de Jeanne Chessé ( 44 a.), sans doute très pauvres pour envoyer leur fille, si jeune [ même si cela se faisait, hélas à cette époque ], de porte en porte et de village en village, pour quémander un morceau de pain ou quelques menues monnaies.

C'est en 1848, que Louis Poupin termine son mandat de maire alors qu'il est installé à **Ecoutard** qui n'a plus qu'une vocation agricole ; il avait déjà été maire de 1831 à 1835 puis à nouveau de 1847 à 1848. A cette date, en France, une épuration des maires a lieu ; ils seront désormais élus par le Conseil Municipal et non en fonction de leur fortune.

Vieilles poutres de la Maison des **D.Eaux** en 1996 →

C'est d'ailleurs à cette période que les recensements de la commune de Mervent manquent pour les années 1841 à 1891, aussi il est difficile de suivre les mouvements de la population et plus particulièrement, en l'occurrence, ceux de la famille Poupin.



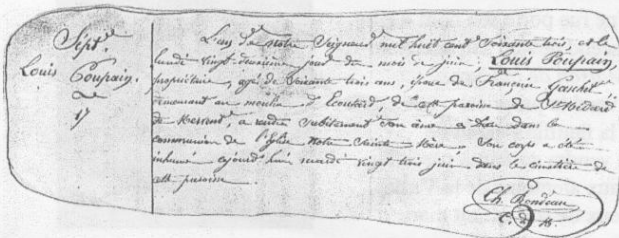
Aux **Deux Eaux**, le père et les deux fils Bonnaud, décédés depuis quelques années et sans héritiers, laissent complètement disponible la **Maison du Maître** 353-354, jusqu' alors en indivis avec **Marie Françoise Gaschet** et son époux Louis Poupin, qui sont toujours à **Ecoutard**.

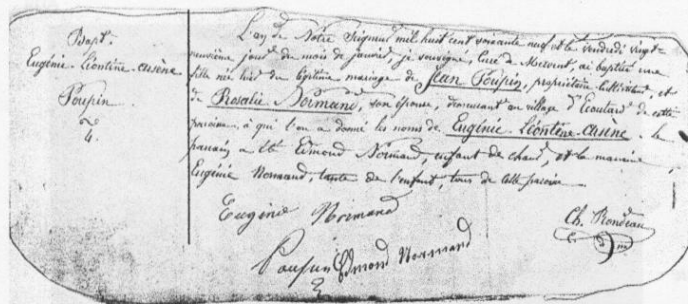
Mais qui fait donc tourner le moulin en dehors de la famille Poupin puisque Jules, l'aîné des garçons n'a que dix neuf ans ?

En 1863, Louis Poupin, qui est âgé de soixante trois ans, ( s'écrit alors Poupain - voir ci-dessous ) décède à

**Ecoutard**, « *subitement* » le 22 juin et n'a pu être fortifié des derniers sacrements, comme l'a écrit le curé Rondeau .

Son fils, Jean Louis, est installé au hameau d'**Ecoutard** avec son épouse Rosalie Normand, qu'il est la fille du riche meunier du **Portail**, Charles dit « *Normand-Neau* » [ qui a été maire lui





Jean, sa femme Rosalie, ses deux enfants et sa mère **Marie Françoise**, logent ensemble ( voir p. 697 ) dans la belle *Maison de Maître* qui domine le petit ruisseau de la *Cornelière*. Il afferme des terres et une borderie lui appartenant faisant partie dans du hameau et est recensé comme étant alors « *propriétaire-cultivateur* ».

La fille, Eugénie, épousera Pierre Guyonnet, de St Hilaire-des-Loges et quittera définitivement sa famille cédant sa part des biens ou terres d'**Ecoutard**.

Albert demeure avec ses parents dans le hameau d'**Ecoutard** ( ci-contre, une curieuse halle aux piliers cylindriques située au-dessus du moulin d'Ecoutard ), qui est bien trop éloigné du bourg et de ses commodités.

C'est peut-être pour cela que Jean Poupin, Rosalie et leur fils Albert partent entre 1906 et 1910, s'installer, dans la maison de la famille Normand-Neau, à « *la Cure* » [ mentionnée plus haut ] ; ils mettent alors leurs propriétés en fermage dont, la belle maison, à René Batiot.



Albert est déjà un vieux célibataire. Mais, alors qu'il est âgé de quarante ans, il épouse en 1912 Jeanne Poupin, née Renaudet, âgée de vingt huit ans. Elle demeure tout à coté, avec ses parents et sa sœur, dans la « *Maison Publique* » ( sic ), de l'école des filles du bourg ( voir bull. n° 17 ). En effet, Juliette, de six ans son aînée, est directrice de l'école depuis 1901, tandis que Jeanne est son adjointe. Elle remplacera sa sœur à la direction et restera enseigner à Mervent jusqu'à sa retraite. En 1918, Rosalie Normand, sa belle-mère, décède pendant l'absence d'Albert alors au front. Albert revient très affaibli comme beaucoup de « *Poilus* », hélas !

Jeanne, tout en faisant sa classe, prendra soin de son époux ( ci-contre le jour de la fête des Démobilisés ). Ils n'auront pas d'enfants. Albert Poupin, décède en 1932.

Elle fera beaucoup de bien autour d'elle, notamment pendant la guerre 39-45, se dévouant pour les prisonniers, les réfugiés, faisant des dons de parcelles de terrain à la commune, en particulier pour la construction du groupe scolaire et du parvis de l'église.

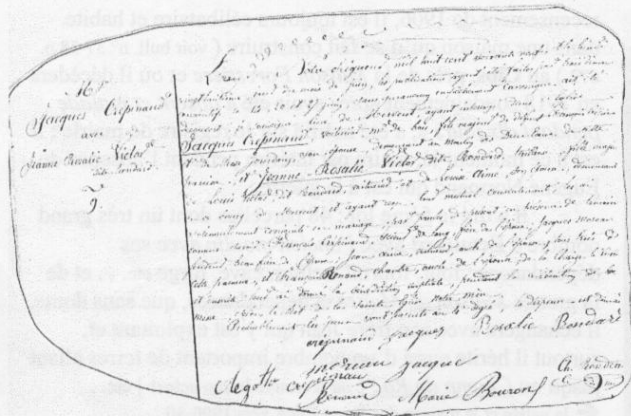
Elle a laissé aussi à Mervent le souvenir d'une très bonne institutrice. Une rue porte son nom « **Rue Jeanne Poupin** » qui descend devant son ancienne maison d'habitation, la *Maison de la Cure*.

En 1946, Jeanne vend la propriété d'**Ecoutard**, berceau de la famille Poupin de Mervent ; par contre elle vendra certaines parcelles, lui appartenant toujours aux alentours de la **Vallée**, aux neveux et petits-neveux de son défunt mari.



aussi de la commune et s'est installé sur ses vieux jours dans l'imposante maison achetée par sa famille, après 1844, dite « *l'ancienne Cure* » ( n° 36 rue des Juifs ).

Le couple va avoir deux enfants, une fille **Eugénie** [ voir ci-contre extrait du registre religieux de son baptême et la signature de son père ] et un fils **Albert**.



Aux **Deux Eaux**, demeure avec sa famille **Jacques Crépineau**, qui est voiturier- marchand de bois, comme le signale ( ci-contre ) son acte de mariage religieux. Il est fils de défunt François Crépineau, également marchand-bois, décédé un an plus tôt « *subitement sur la route de Marans à Fontenay, à St Médard* ».

Comme on l'a vu dans le bulletin précédent, les enfants, de feu Louis Poupin et de **Marie Françoise Gaschet**, sont tous établis au moment du décès de celle-ci en janvier 1876, chez l'un de ses fils, installé dans une grande

borderie à la **Vallée** ; elle trépassa un dimanche soir, ayant été fortifiée des **Saints Sacrements**, ( voir registre religieux en bas de la page ).

Ses six enfants sont à l'abri du besoin mais voyons dans le détail ce que chacun d'eux reçoit en héritage et à la suite d'un tirage au sort. Préalablement, bien avant le décès de leur mère, des arrangements avaient été faits. Au jour de la succession, par devant notaire, 6 lots sont déterminés portant un numéro de 1 à 6. Chaque n° est écrit sur un papier que l'on roule et dépose dans un chapeau. Chaque enfant tire un rouleau. Le sort désigne ainsi la part de chacun :

**Honorine** dite *Honorée*, née en 1829, qui est l'aînée et seule fille du couple Poupin-Gaschet, s'est relativement bien mariée mais elle apporte tout de même, en tant que fille de riche meunier, une coquette dot à son futur : Jean Guillet.

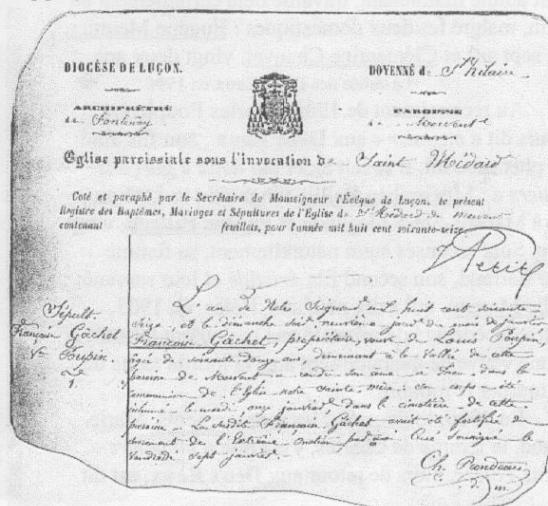
Ce dernier est scieur-de-long, fils de Louis, sabotier et domicilié à l'**Ourdraire** où *Honorée* s'installe. La famille Guillet s'enrichira grâce à l'ouverture de fours à chaux au lieu-dit le **Coutre**. Un de leurs descendants sera maire et propriétaire, pendant de nombreuses années, du château de Mervent [ que la commune achètera en 1971 pour y installer la nouvelle Mairie ].

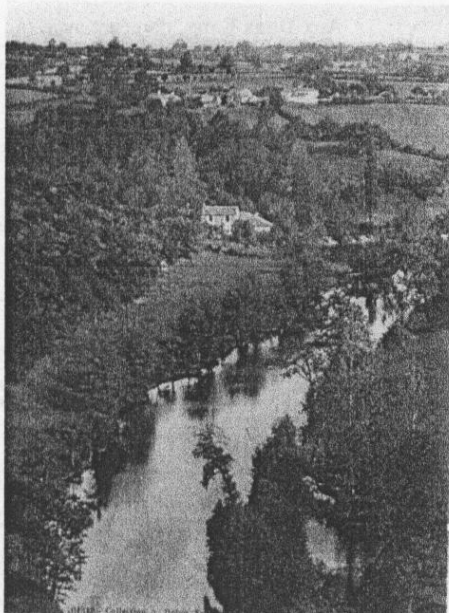
*Honorée* a tiré le **6<sup>ème</sup> lot** : elle reçoit en gros plus de 52 parcelles dont au moulin des **Deux Eaux**, toutes celles qui appartenaient à son grand-oncle Jean Bonnaud plus quelques autres en supplément ainsi que : forge, cave, chaussée etc. . . en indivis avec son frère Charles. De plus, elle reçoit aux **Marzelles du Nay**, une maison avec 12 parcelles de terre, 2 maisons à **Perrure** plus 11 parcelles de terre dont quelques unes aux **Bourronnières**.

**Jules Prosper**, né en 1830, le premier des cinq garçons, est alors au **Moulinneuf** où il fait tourner le moulin avec deux de ses frères : Jean et Charles et ceci jusqu'au partage ; il restera célibataire et décèdera dans son domicile en 1900 n'étant plus, tout de même, en activité.

**Jules** a tiré le **1<sup>er</sup> lot**, qui ne peut que le satisfaire puisqu'il s'agit du **Moulinneuf** où il est déjà installé, plus d'autres biens. Son moulin est devenu à vapeur depuis 1875 et il habite dans la *maison de Maître* qui appartenait à Pierre Gaschet [ celle-ci, alors d'un seul tenant était évaluée à 45 francs-or ; en 1844, elle est séparée en deux habitations dont une « *évaluation rectifiée* », à 21 fr. l'une et à 30 francs-or l'autre ].

Il reçoit encore le moulin à vent de la **Roche Corbillaud** avec ses terres, le moulin à vent du **Pt Sablon** avec ses terres, plus le moulin de l'**Erable** [ dans le bull. n° 35, l'**Erable**,





recensement de 1906, il est toujours célibataire et habite dans une maison qu'il se fait construire ( voir bull. n° 37-38 p. 672 ) au **Clos**, près de la *Maison Forestière* et où il décèdera en 1918 soudainement après avoir été « *absent et malade pendant dix jours* », a été notifié sur le registre de mairie ; il est à ce moment-là, maire par intérim pendant l'absence de Eugène Normand qui est à la guerre.

Il a tiré le **5ème lot** : 48 parcelles dont un très grand nombre à **Ecoutard** avec *l'ancien moulin* avec ses dépendances : four, fournil, cellier, cave, forge etc. . . et de la grande *Maison de Maître* et dépendances, que sans doute, il échangera avec son frère Jean qui y est exploitant et, surtout il hérite aussi d'un nombre important de terres allant jusqu'au *Champ du Roc* [ où se trouve le zoo actuel ] etc. .

← la vallée et la maison des **Deux Eaux** vers 1900-30.

Au moment de ce partage, un autre couple vit aux **Deux Eaux**. Il s'agit de **Pierre Baty**, qui est dit « *meunier* », installé dans l'une des maisons du hameau avec son épouse Marie Pélagie Arcelin, qui y décède le 16 janvier 1876.

Au recensement de **1891**, le couple Charles Poupin-Barraud ne vit pas seul dans la grande *maison de Maître*. Il y a avec eux, Marie Elise Bonnaud, soixante huit ans, veuve

de René Barraud, et belle-mère de Charles ; elle est dite « *propriétaire* ». Se trouve recensé également son petit-fils **Amédée Valère**, qui a déjà treize ans.

Sont dénombrés également, employés par Poupin, un couple : **Marie Chiron**, quarante six ans, qui vient de mettre au monde un garçon Maxime et son époux **Alexandre Pipet**, « *meunier* » dont la famille est là déjà depuis au moins 1889, année où décède en novembre, **Jean Pipet**, père, âgé de soixante sept ans, également « *meunier* » et veuf d'Henriette Métais. Un autre couple vit également dans le hameau : Henri Dieumegard, trente trois ans, bûcheron et son épouse Louise Renaudet, âgée de vingt six ans.

En **1896**, ces deux couples Pipet et Dieumegard, ne sont plus aux **Deux Eaux**.

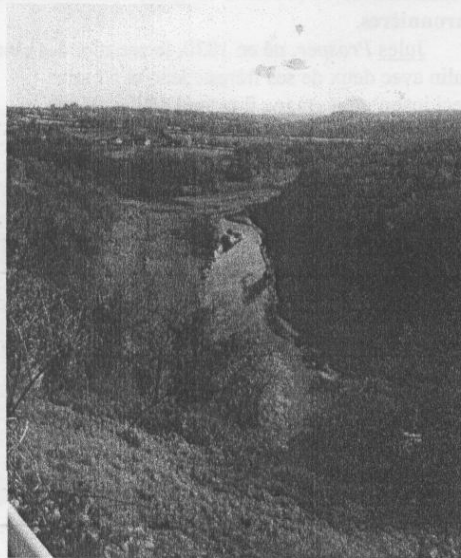
La maisonnée de Charles Poupin et de Marie Barraud s'est agrandie, puisque leur est né [ avec dix huit ans d'écart ], un second fils, **Eugène Aristide**, qui a deux mois au moment du dernier recensement. Elise Bonnaud, la belle-mère, qui était native de Fontenay-le-Comte, décède chez son gendre le 8 octobre 1892, âgée de soixante dix ans.

Amédée dit **Valère**, le fils aîné de Charles Poupin, qui est adulte maintenant, travaille déjà certainement au moulin, malgré les deux domestiques : **Eugène Meunier**, vingt sept ans et **Clémentine Chauvet**, vingt deux ans.

La vallée des **Deux Eaux** en 1996 →

Au recensement de **1901**, Charles Poupin est toujours dit « *meunier* » aux **Deux Eaux** ; son fils aîné n'est plus avec lui. Il se fait aider par deux « *garçons meuniers* » : **Maximilien Bailly**, vingt cinq ans, né en 1876 à Marsais-Ste-Radegonde et **Eugène Billaud**, vingt quatre. Sont recensés aussi naturellement, sa femme Marie Barraud, son second fils **Aristide** et leur servante : **Amélie Moreau**, qui a dix neuf ans. Hélas, en 1903, Charles décède âgé de soixante ans seulement laissant à sa jeune veuve de quarante sept ans, la lourde tâche de faire tourner le moulin.

En **1906**, toujours sur les recensements, Marie Barraud, la femme de Charles, y est dite « *meunière* ». Son fils **Valère**, alors de retour aux **Deux Eaux**, est dit



*Barraud V Poupin*

« meunier ». Il est aidé de Maximilien Bailly et de deux domestiques : Henri Chaigneau, né en 1875 à Bourneau et Marie Charron, née en 1880 à Vouvant.

En 1911, Marie Barraud, est toujours dite « *veuve Poupin, propriétaire, meunière aux Deux Eaux* », tandis que son fils, *Valère*, n'est plus recensé maintenant aux **Deux Eaux** mais à la **Vallée**, où il s'est installé, depuis peu, dans la borderie de son oncle Pierre Poupin, décédé toujours célibataire et âgé seulement de soixante sept ans.

Sa mère, demeurée seule aux **Deux Eaux**, prend alors trois domestiques « *garçons fariniers* » : Célestin Logeais, quinze ans, né 1896 à Brétignolles, Pierre Neau, treize ans, né en 1878 à St Florent des Bois, une servante Baptistine Picot, dix neuf ans. Maximilien Bailly travaille toujours aux **Deux Eaux** où il est également « *piqueur de meules* ».

Il se marie en 1912 avec Marie Mériaud et c'est dans la maison du jeune couple que décède en 1914, Pierre Mériaud, père, qui est veuf.

les deux rivières **Mère** et **Vendée** →

Il faut savoir que le premier travail d'un meunier était de « *rhabiller sa meule* ». La levée de la « *meule courante* » s'opérait toujours avec délicatesse - voir bull. n° 14 p. 196 - il ne fallait pas détruire l'outil de travail, ensuite le meunier se transformait en tailleur de pierre avec un marteau à piquer, et à genoux, avec précision, il devait tailler le silex des meules.



Jadis, c'était le meunier, lui-même, qui effectuait ce travail et, de père en fils, on apprenait à creuser les cannelures qui courent sur le cercle comme des rayons et qui permettent à la mouture de s'échapper des meules. Ce travail très épuisant et dans une atmosphère remplie de poussière de silex, donnait soit au meunier. Prévoyant, le grand-père, ancien meunier, avait planté une vigne sur les coteaux attenants au moulin. Le *Noa* ou la *Folle* était la boisson préférée du meunier mais il ne refusait pas les autres [ extrait de la revue « Association du moulin à Elise » JM juillet 1993 ].

Toujours à ce même recensement de 1911, vivent aussi dans le hameau et par conséquent dans les propriétés des Poupin : la « *femme Michel Michel et ses deux enfants* » ainsi que la « *femme Goupil et ses deux enfants* » ( sic ) ; il s'agit de Léontine Roulet, ses fils Robert et Lucien et de Lydie Belaud, ses filles Marie Louise et Émilienne. Pourquoi, leurs maris ne sont-ils pas recensés ?

Survient la guerre, en août 1914. Elle va bouleverser notre village et la France entière, avec son départ de mobilisés, avec ses morts et ses orphelins.

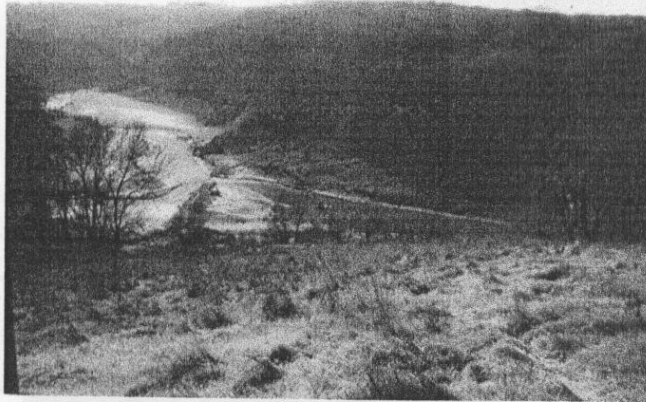
Vers 1915, le moulin des **Deux Eaux** brûle. On a parlé « *d'incendie criminel* » mais les causes de cet incendie demeureront inconnues. On a parlé d'une « *galipote* » qu'on aurait vu la nuit s'enfuir. En ces temps de croyance aux sorciers, aux « *jeteurs de sort* », on a cru vraiment à cette histoire. Mais qui a vraiment mis le feu au moulin ?

la rivière **Vendée**, à gauche la pointe et le **bois Bounnais** de St Thomas →

La veuve Poupin, qui a déjà cinquante neuf ans, désire le reconstruire mais ses deux fils, *Valère* et *Aristide*, l'en dissuadent.

D'autre part, tous deux sont installés comme cultivateurs à la





**Vallée** et ne sont plus intéressés par ce dur métier. Leur mère va désormais vivre avec eux.

← la vallée en 1986 vu des pâtures des rochers n° 368

Ainsi, sur la rivière *Vendée*, l'avant dernier moulin à froment [ ou à farine ] qui fonctionnait dans la vallée, s'arrête.

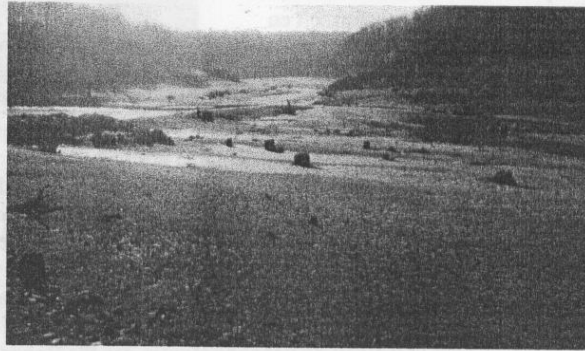
Après l'arrêt du moulin, Maximilien Bailly, qui est au service de la famille depuis 1900, se retrouve sans possibilité d'exercer son métier et s'installe alors dans la maison du moulin à tan du **Prévèreau**, tout proche, également propriété des Gaschet-Poupin, mais qui est « en

ruines » depuis 1905 .

Tous les moulins de la famille Gaschet se sont tus : l'**Erable** acheté tardivement, **Moulinneuf**, **Deux Eaux**, **Prévèreau**, sans compter leurs moulins à vent : le moulin du **Pt Sablon**, le moulin de la **Roche Corbillaud**, le **Pt moulin des Ajoncs** et le **Gd moulin des Ajoncs** [ de Perrure ] qui se sont arrêtés eux aussi depuis belle lurette ! Il aura fallu la concurrence de l'énergie à vapeur, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, pour arrêter le mouvement de leurs ailes.

vallée des **D.Eaux** lors de la vidange de 1996 →

Il est loin le temps, où tôt le matin, le meunier partait pour faire la tournée des fermes, chercher les pochées de blé que lui confiaient les cultivateurs ; il s'arrêtait dans les auberges qui étaient sur son passage pour faire causette avec la patronne et boire une chopine. Parfois le retour n'était pas triste, heureusement la mule connaissait le chemin. Les grosses pochées entrecroisées sur l'animal évitaient bien souvent au cavalier de chuter.



Un ouvrier [ parfois plusieurs selon l'importance du moulin ] travaillait donc aussi au moulin. On l'appelait le « *chasserin* ». Il remplaçait souvent le meunier pour aller chercher le blé à domicile dans les villages puis ramenait les sacs de farine la semaine suivante. Deux mulets traînaient sa charrette.

Souvent, en ce début du 20<sup>e</sup> siècle 1902 - 1903, les bûcherons, en été allaient aider dans la plaine pour les moissons. Ils étaient payés en nature c'est-à-dire en blé qu'on appelait les « *métivages* ». Le « *chasserin* » allait chercher chez les propriétaires ces « *métivages* » pour les bûcherons. Le meunier se payait en gardant une partie pour lui.

Les bâtiments et les terres de tous ces moulins sont mis alors en fermage ; ainsi aux **Deux Eaux**, au recensement de 1921, on trouve deux couples avec leur famille, un cultivateur et un artisan :



**François Goupil** [ grand-père maternel de notre maire actuel ], né en 1878 à St Michel-le-Cloucq, est cultivateur aux **Deux Eaux** et fermier pour les frères *Valère* et *Aristide* Poupin qui ont bien assez de travail avec la grosse borderie de la **Vallée**. L'épouse de François Goupil, *Lydie Barraud* [ ci-contre, avec sa coiffe vendéenne, en 1919, le jour de la fête des Démobilisés de la guerre ], née en 1873 à St Cyr-des-Gâts en Cezais ( sic ), seconde son mari à l'exploitation puisqu'elle est dite à ce recensement « *cultivatrice* ». Demeurent toujours avec eux, leurs filles : Marie Louise, née à St

*Goupil François*



Cyr-des-Gâts en 1902, citée aussi « *cultivatrice* » et Odette *Emilienne*, née à Mervent en 1907, qui est encore bien jeune pour le dur travail de la ferme.

← dans les années 1980, le lac gelé

L'autre couple loue une des maisons : Michel Michel, né en 1877 à Mervent, Léontine Roulet, son épouse, âgée de quarante quatre ans est dite « *ménagère* » ; avec eux deux fils : Robert, qui a dix sept ans est carrier, tandis que Lucien qui a douze ans, est encore écolier. Le sieur Michel, est menuisier mais aussi boisselier ; il fabriquait ces objets en bois en s'aidant de la roue et du mécanisme du

vieux moulin. Il fut l'inventeur des moules en bois pour le beurre dont il avait le brevet [ d'après Mr Léon Chaigneau ]. Cela fait huit personnes seulement au hameau des **Deux Eaux**.

En 1926, plus qu'une seule famille recensée aux **Deux Eaux**, celle de François Goupil car la famille Michel est remontée au bourg après deux décès. Celui de Michel *Ernest* Michel, père, décédé en décembre 1921 et de sa fille, Félicie, vingt huit ans, qui était mariée à Grégoire Trichet, morte à son tour en mars 1923 « *au domicile de sa mère aux Deux Eaux* » a écrit le secrétaire de Mairie.

Beaucoup de morts dans la vallée à cette période là, assistés par les habitants du voisinage, ainsi : en octobre 1923, J.François Bernard, cinquante quatre ans, cultivateur à **Moulinneuf** y décède puis un an plus tard son épouse Fridoline, cultivatrice, sur la déclaration faite par François Goupil, voisin domicilié aux **Deux Eaux** ; en septembre 1929, Eugénie Boulet, domiciliée aux **Deux Eaux**, quatre vingt six ans, « *sans profession* », signale le secrétaire de mairie, native de Luçon, veuve de Louis Gay, sur la déclaration faite encore par François Goupil, son voisin.

Au recensement de 1931, se trouve toujours dans le hameau, la famille Goupil ; leur fille aînée n'est plus avec eux mais demeure avec eux, Félix Albert, quatre vingt huit ans.

En 1936, on recense 2 feux (= 2 maisons ), 3 ménages, 6 personnes : François Goupil et son épouse sont toujours là avec leur fille Odette *Emilienne*, qui a épousé en 1931 Emile Favreau [ grand-père paternel de notre maire actuel ], qui est bûcheron chez Faucheron. Dans l'autre maison : Louis Aimé, né en 1856 et son épouse Louise, née en 1859.

Cette année-là, l'hiver est très rude et les rivières gèlent ; la glace est si épaisse aux **Deux Eaux**, que les deux jeunes filles Brunet, qui demeurent juste au-dessus de la vallée, au « *Clair Logis* » [ n° 37 route du Lac ], descendent jusqu'au hameau.

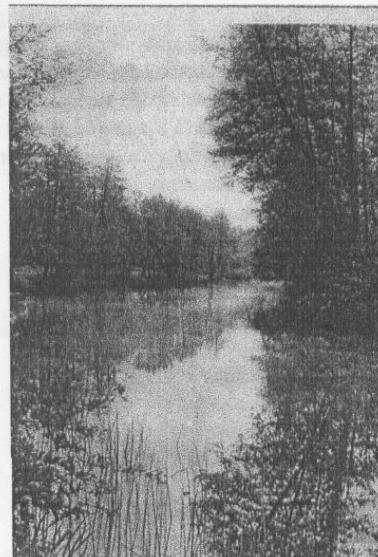
Chaussées de patins à glace, elles se mettent à évoluer gracieusement sur la rivière figée, ce qui époustoufle les quelques rares habitants du hameau mais aussi quelques curieux du bourg descendus pour les voir.

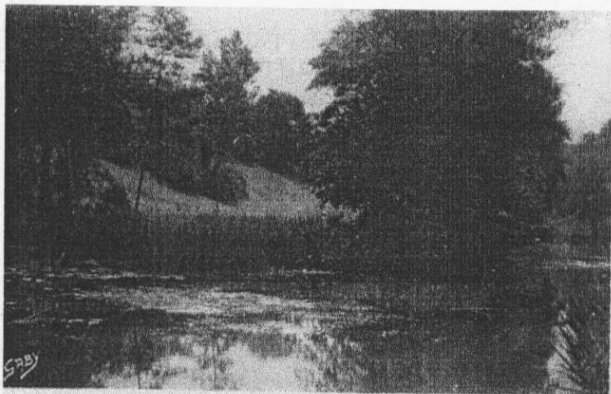
Avec la famille Goupil vivent également dans le hameau, le fils Michel, Robert, qui avait quitté le hameau après le décès de son père, mais y est revenu avec sa femme Florina Gobin. En 1921, il était dit « *carrier* », maintenant, il est dit « *bûcheron* » ; deux enfants vont naître ici : en 1939, Jean Raymond et en 1941, année du recensement, Claude René.

Par contre, c'est aussi cette année là, que la famille Goupil et sa famille quitte le hameau pour s'installer au bourg [ au n° 20, de la rue du Prieuré, une ancienne borderie qui appartient toujours à la famille ].

La rivière aux **D.Eaux**, belle et paisible en été, dans les années 1935-45 →

Il ne reste plus au recensement de 1946, qu'une famille





comptant cinq personnes qui seront là pour peu de temps : Brodeau Marcel, son épouse Léa et leurs trois enfants : Lucette, onze ans, Gilles, cinq ans et Michel, deux ans.

← le pré des D.Eaux n° 379

Le village quasiment abandonné dans ce creux de vallée, est loin du bourg, aussi les familles cherchent à y remonter pour avoir plus de commodités. Et puis vivre ainsi près de l'eau, seul au bord de cette rivière aux crues constantes, apportent bien des inconvénients. Les crues étaient, bien un peu, prévisibles

certes, car voici ce que m'a expliqué un ancien de Mervent : « la crue de la [ rivière ] Mère arrivait cinq heures avant celle de la [ rivière ] Vendée. C'était visible aux Deux Eaux ; l'eau de la Mère était sale, brouillée d'un jaune marron, tandis que l'eau de la Vendée était claire, pour quelques heures encore ». Aujourd'hui d'ailleurs, malgré la création du barrage, on constate le même phénomène.

La veuve Poupin, Marie Barraud, propriétaire des lieux, quitte ce monde en avril 1944, après de cruelles épreuves. Elle perd son fils aîné Valère, en juin 1936, alors qu'il n'était âgé que de cinquante huit ans puis en avril 1937, son petit-fils, Raymond, le fils de Valère, célibataire, âgé de vingt huit ans. Elle décède [ comme on l'a vu plus haut ] à la Vallée, chez son petit-fils Roger, autre enfant de son fils décédé. La déclaration de son décès est faite par le seul fils qui lui reste, Aristide, mais qui a quitté Mervent depuis quelques années et a déjà pas mal « bourlinguer », [ il s'est marié en 1926 à Juilly, dans la Manche, puis une seconde fois en 1930 à Nantes, enfin une troisième fois en 1939, à la Châtaigneraie où il est, au moment du décès de sa mère, garde-champêtre ; il décèdera en 1980 à la Roche/Yon ].

Si le village se vide, le lieu attire toujours. En été, la chaussée, qui n'a plus de fonction et par conséquent n'est plus entretenue, est encombrée de toutes sortes de plantes plus ou moins aquatiques et de fleurs sauvages, mais elle retient encore un peu l'eau de la rivière. De magnifiques nénuphars jaunes ou d'un blanc nacré au cœur carminé, s'y mirent et quelques jaunes iris d'eau, tardifs, fleurissent ses berges. En aval, des saules, des osiers sauvages poussent et encombrant les parcelles de « l'Auvent » n° 361, 362, devenues très ensablées.

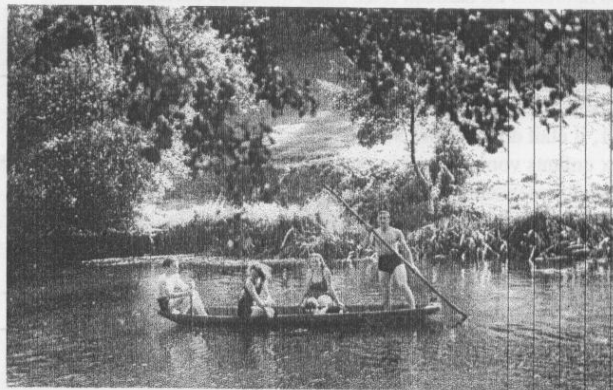
L'hôtellerie Gourdon, au bourg, reçoit des touristes qui aiment se promener dans ce lieu ainsi que quelques jeunes merventais qui apprécient notamment la pâture n° 379 ; celle-ci, toute en longueur, est ombragée tant du côté du chemin qui la longe, que le long de la rivière ce qui en fait un lieu agréable, frais et où la baignade peut être pratiquée sans danger. Les berges de la rivière sont encombrées d'iris sauvages, de touffes de joncs et la surface de l'eau est parsemée de nénuphars que survolent çà et là, des libellules qui se livrent à des ballets gracieux et incessants ; de gros rochers gris, arrondis par l'érosion provoquée par le courant, émergent çà et là lorsque le niveau de la rivière est trop bas.

Chaque année, de jeunes parisiens en vacances à Mervent, dans leur famille, en font leur lieu de prédilection et y descendent

régulièrement. Une petite échelle a été fabriquée par « Pépère Pérochain » et posée sur la berge pour faciliter la descente des baigneurs qui, lorsque le niveau de l'eau est trop bas, l'accès y est plus difficile.

le pré des D.Eaux n° 379 où viennent se baigner les vacanciers en 1935-45 →

Cette jeunesse goûtent la joie de la baignade et celle de la navigation, aidée d'une « pigouille » qui pousse la longue et basse barque de bois [ photo ci-contre ], de construction typiquement locale.







dans ses bras sa fille Maryline ( moi-même ), à côté Masie Pérochain et ses enfants].

Et les années ont passées !

J'étais alors chez ma grand mère où je passais mes « *grandes vacances* ». Je me souviens de ces après-midis merveilleux, où avec mes petites amies Danielle et Eveline Pérochain, nous descendions au bord de l'eau. Là, sous la surveillance de nos parents, mais parfois, plutôt de nos grands-mères, nous savourions les plaisirs de la baignade tandis que nos grands mères, tout en papotant, s'activaient sur leurs tricots ou leurs crochets.

Tantôt, nous coupions d'énormes toffes de jones que nous assemblions en gros fagots bien ficelés qui nous servaient de radeaux. Nous les chevauchions et cela nous permettait de naviguer et d'aller cueillir un joli nénuphar que nous offrions à nos « *mémés* ».

Tantôt encore, nous préparions des spectacles de théâtre inédit, fruit de notre imagination très active, et que nous jouions avec une grande candeur sous les regards attendris de nos aïeules. Ainsi, tous les après-midis de l'été se passaient aux **Deux Eaux** qui étaient avec **Prévèreau** notre autre lieu de prédilection.

Pour le goûter, *Mémé* me préparait de grandes tartines de bon pain beurré, recouvertes de fromage frais de chèvre, qu'elle achetait aux **Loges**, puis elle allait, avec une petite bouteille, chercher de l'eau bien fraîche à la fontaine, toute proche, des **Deux Eaux**. Enfin, il fallait rentrer à la maison après un chaud après-midi, très chargé ! C'était très dur aussi de remonter le coteau très pentu [ ci-dessus le coteau des **Deux Eaux** vers



1950, ci-dessous 1952, les enfants de Suzanne Bagué ] et ce retour me semblait interminable mais l'espoir d'autres moments si merveilleux me redonnait quelques forces.

En 1946, juste après la guerre, une famille s'installe en location aux **Deux Eaux** : **Brodeau Marcel**, Léa son épouse et leurs enfants : Lucette, Gilles et Michel. Combien de temps resteront-ils dans ce creux de vallée ?

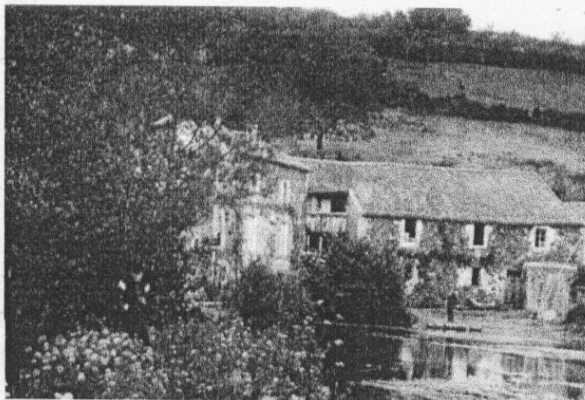
La famille Poupin, en 1904, donne à ferme à un fontenaisien herboriste, Monsieur Collet, une de leurs propriétés, voisine des **Deux Eaux**, le **Prévèreau**.

Le coin lui plaît-il ? L'endroit, en tous cas, était idyllique et ferait, aujourd'hui, le ravissement des touristes à la « *recherche du temps passé* », du bonheur et des joies saines et champêtres !

En tous cas, vers 1950, Mr Collet, s'établit aux **Deux Eaux**, dans la *Maison du Mtre Meunier* n° 353-354. Puis, sous peu,

Lorsque l'été était très chaud [ ceux de 1947 et 1949 seront torrides ] et que l'on n'était pas retenu par les travaux saisonniers obligatoires, d'une exploitation agricole, certains privilégiés descendaient alors jusqu'à la « *rivière des Deux Eaux* », comme l'on disait, pour savourer la fraîcheur de la « *Pâturage du Bas des Deux Eaux* » ombragée et presque toujours verdoyante par la proximité de la rivière ainsi que le plaisir d'une bonne baignade.

Suzanne Bagué [ épouse Raimond ], l'une des couturières du bourg et ses ouvrières, y descendaient, pour une pause détente [ ci-contre, photo année 1945-46 ; à gauche, Marcelle Royer et à droite, Lucette Neau plus quelques amies de Suzanne Bagué qui tient



il ouvre un petit bistrot qui, en été, fait également « *guinguette* », que les jeunes gens du coin fréquentent les dimanches d'été.

Il installe son petit *dancing* en plein air et dispose des tables et des bancs de bois au milieu de la nature [ à gauche de la photo ] et coté ouest de la maison des **Deux Eaux**. L'ensemble est harmonieux placé à travers les vergnes qui poussent maintenant sans retenue, sur les parcelles n° 361 « *l'auvent* » et 362 « *Pâtis de l'Auvent* ».

Faute d'entretien depuis de nombreuses années, ces parcelles sont devenues très ensablées et truffées de grosses

moules de rivières, à l'épaisse coquille striée, noirâtre avec un intérieur nacré virant du blanc pur au violine pâle. Certaines pouvaient faire jusqu'à vingt centimètres. Nous en faisons des cendriers que nous décorions et offrons comme cadeau.

Précurseur, le sieur Collet organise aussi quelques spectacles donnés les soirs d'été lorsque la nuit vient plus tard : matchs de boxe, de catch, qui se déroulaient sur parquet et dans un ring improvisé, installé lui aussi à travers les vergnes tandis qu'assis autour des tables les spectateurs consommaient.

Mes parents [ et bien d'autres ], pas assez riche pour s'offrir ces spectacles inaccoutumés, descendaient à mi-coteau afin de les apercevoir, si je puis dire ou plutôt les entendre. Le derrière posé à même le sol et les yeux rivés sur une représentation quasiment invisible à cause de la végétation dense et la pénombre qui s'amplifiait inexorablement, l'enfant que j'étais alors, était subjuguée, ébahie par ces animations.

Monsieur Cognet a-t-il fait fortune avant de quitter ce coin de vallée ? En 1954, au moment de la création du barrage, il n'y a plus aucun habitant dans ce hameau.

Comme tous les autres moulins, celui des **Deux Eaux**, sera exproprié puis dynamité et l'eau de la retenue engloutira en quelques mois toutes les possessions accumulées au fil des générations par les familles Gaschet et Poupin.

Finis les iris jaunes, les grosses bouillées de nénuphars avec leurs fleurs nacrées ; finis aussi les merveilleux après-midi, où il faisait si bon à se prélasser, se reposer ou s'amuser en joyeuses bandes.

Le lieu disparaît, recouvert d'une immense et informe masse d'eau qu'on appelle désormais « *le lac* » ; mais pour ceux qui ont connu ces moments délicieux, les souvenirs demeureront à jamais dans leur mémoire !

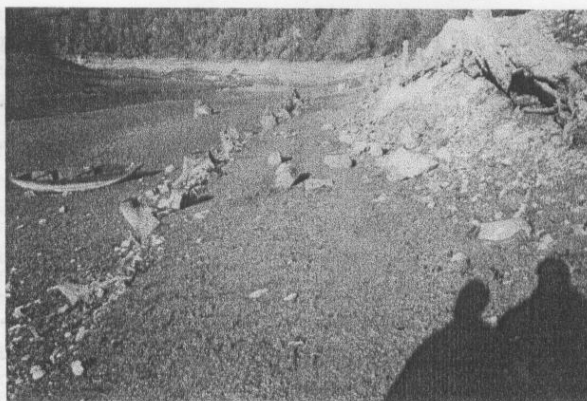
Dès la première vidange, j'y suis retourné. On voyait encore bien visible, la chaussée, désencombrée de toute végétation, avec ses grosses pierres lisses, la base des murs des maisons, la fontaine intacte au milieu de sa bâtisse embarrasée de gravats divers.

On voyait le chemin, naturellement, tracé net comme au jour de sa création mais défiguré par les souches des arbres, arasés, qui autrefois l'ombrageaient ; ce chemin, que nous avons connu si agréable, dix ans plus tôt, avec ses accotements bordés d'arbres, avec ses buissons de prunelles en fleurs au printemps et d'aubépines et en été ses buissons garnis de mûres et ses hauts noisetiers où se mêlaient des charmilles .

Après cette première longue immersion, les plus fragiles de ces végétaux se sont détériorés, les plus gros se sont changés en informes squelettes et l'ensemble a pris l'allure d'un autre univers.

le chemin allant des **D.Eaux** au **Moulinneuf** →

Le seul vestige encore bien vivant et qui ait échappé à la destruction, est un





Tout a réellement changé depuis cette immersion.

Ainsi lors de l'un des hivers 1978-80, il a gelé si fort que la glace a pris la surface du « Lac » en cet endroit et en bien d'autres. Poussée, par des vents froids d'Est, elle s'est formée imperceptiblement en plaques qui se sont déplacées pour ne former qu'un épais tapis opaque qui bientôt recouvrit les deux rivières *Mère* et *Vendée*.

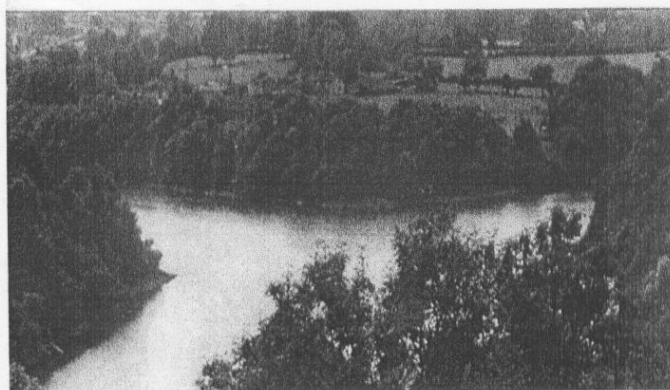
Et pour parachever l'irréel tableau, la neige s'est mise à tomber, recouvrant la pellicule glacière d'un moelleux manteau neigeux de plusieurs centimètres d'épaisseur où les traces de quelques échassiers apparaissaient bien nettes. Ce linceul, inhabituel et merveilleux, donnait aux « *deux eaux* » l'allure d'un grand lac nordique !

Il me plaît à penser qu'aucun de tous ceux qui ont vécu en ce lieu, où qu'ils soient, « *en enfer ou au paradis* », ne puissent voir comment fut réduit en une carte postale hivernale, ce lieu qu'ils ont tant aimé !

Comme tout un chacun, j'ai vieilli depuis ces événements et j'avoue que de moins en moins j'ai envie de revoir, justement encore, lors de la prochaine vidange, cette vallée boueuse, sans vie et n'offrant plus aucun intérêt pour personne, ni le photographe ni le touriste.

Je préfère la revoir dans ma mémoire et surtout à travers les lignes de cet historique, animé par les reproductions de cartes postales, pas du tout surannées d'ailleurs !

Par contre, il me plairait pourtant à vivre encore assez longtemps pour entendre une dernière fois ce bruit, si particulier, que fait l'eau lorsqu'elle revient sur la chaussée des **Deux Eaux** lors du remplissage, à nouveau, du barrage, et venant des diverses petites retenues : barrage de **Pierre Brune**, de Vouvant et barrage d'Albert.

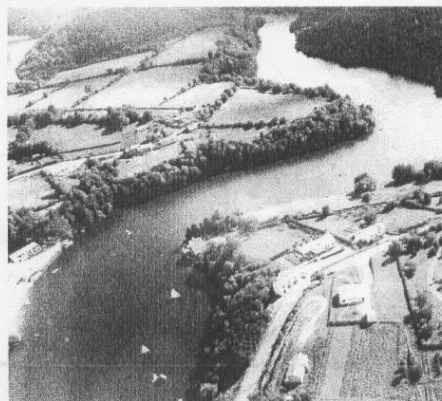


chêne [ que l'on voit très bien sur le coteau pentu, derrière la maison des D.Eaux, carte postale de la page précédente]. Il était jeune alors !

Aujourd'hui, il est devenu énorme et plus que cinquantenaire !

Il est là, en bas de la *Pâturage de la Cotière* n° 344, bien droit, bien solide, les pieds dans l'eau [ à droite de la photo ci-contre], ses branches les plus basses se mirant dans l'onde ou s'y baignant quand le niveau de la retenue est à son maximum.

Il surveille les éventuelles crues, toujours annoncées par le changement de couleur de l'eau de la rivière *Mère*.



C'est un bruit incessant, avec un grondement puissant comme le bruit d'un torrent de montagne mais qui ne dure guère plus de vingt quatre heures, le temps de remplir l'antique lit de la rivière et de recouvrir la chaussée.

Puis c'est fini, c'est un lourd silence qui s'installe à nouveau pour dix ans et la vallée reprend son allure de « *Grand lac* » !

← en face **St Thomas** entouré des rivières **Mère** et **Vendée** - jonction des **D.Eaux**  
**Dépôt Légal** Bulletin n° 39 Décembre 2003  
 Maryline Raimond-Vincent 31Rte du Lac